

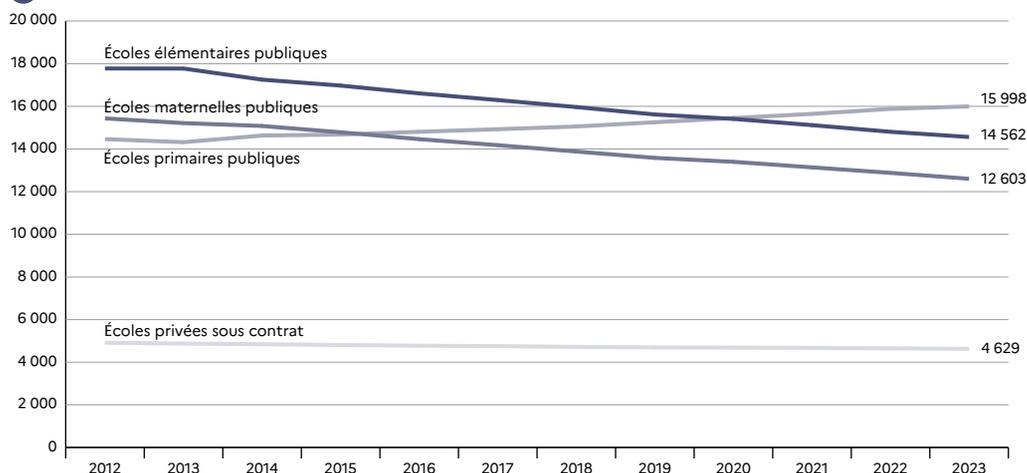
À la rentrée 2023, l'enseignement du premier degré public et privé sous contrat regroupe 47 800 écoles en France, soit 430 écoles de moins qu'à la rentrée 2022 (1) (2). La baisse s'explique en partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas, ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement.

Comme depuis 2014, cette évolution est davantage marquée dans le secteur public : -0,9% contre -0,5% pour les écoles privées sous contrat. Dans le secteur public, si le nombre d'écoles maternelles et élémentaires diminue (respectivement -280 et -240 par rapport à la rentrée 2022), le nombre d'écoles primaires, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente (+120).

Dans le secteur privé sous contrat, la quasi-totalité des écoles sont des écoles primaires. Ces écoles primaires privées sous contrat accueillent en moyenne 186 élèves contre 126 dans les écoles primaires publiques (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (152) et les écoles maternelles qui en accueillent le moins (100).

Dans le secteur public, 3 400 écoles sont à classe unique, soit 7,8% des écoles publiques (4). Près de la moitié des écoles publiques ont moins de cinq classes. Dans le secteur privé sous contrat, seulement 1,3% des écoles sont à classe unique (5). Par ailleurs, 22,2% des écoles privées sous contrat comptent onze classes ou plus.

### 1 Évolution du nombre d'écoles selon le secteur



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

**Élèves de niveau préélémentaire ou élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires** – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, les « écoles élémentaires » décrivent les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.01 ; 22.38.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## 2 Évolution du nombre d'écoles

	2012	2015	2016	2019	2020	2021	2022	2023
Écoles maternelles	15 435	14 784	14 462	13 583	13 399	13 139	12 881	12 603
Écoles élémentaires	17 775	16 973	16 608	15 618	15 411	15 119	14 806	14 562
Écoles primaires	14 462	14 678	14 807	15 254	15 452	15 646	15 881	15 998
<b>Total Public</b>	<b>47 672</b>	<b>46 435</b>	<b>45 877</b>	<b>44 455</b>	<b>44 262</b>	<b>43 904</b>	<b>43 568</b>	<b>43 163</b>
Écoles maternelles	70	63	59	50	45	45	43	40
Écoles élémentaires	170	156	153	146	142	138	132	131
Écoles primaires	4 674	4 589	4 563	4 501	4 500	4 490	4 477	4 458
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>4 914</b>	<b>4 808</b>	<b>4 775</b>	<b>4 697</b>	<b>4 687</b>	<b>4 673</b>	<b>4 652</b>	<b>4 629</b>
<b>Ensemble</b>	<b>52 586</b>	<b>51 243</b>	<b>50 652</b>	<b>49 152</b>	<b>48 949</b>	<b>48 577</b>	<b>48 220</b>	<b>47 792</b>

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

## 3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2023

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	100	152	126	127
Privé sous contrat	98	149	186	184
<b>Public + Privé sous contrat</b>	<b>100</b>	<b>152</b>	<b>139</b>	<b>133</b>

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

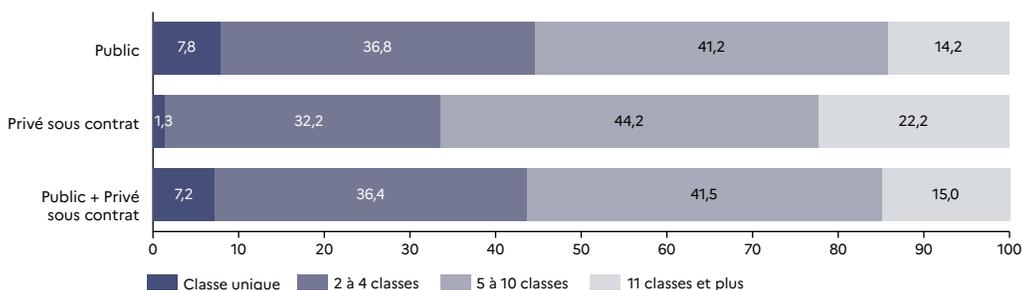
## 4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2023

Nombre de classes	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
1	865	1 865	645	3 375
2	1 322	1 481	2 194	4 997
3	2 349	617	2 435	5 401
4	2 552	697	2 240	5 489
5 à 10	5 226	6 272	6 269	17 767
11 et plus	289	3 630	2 215	6 134
<b>Total Public</b>	<b>12 603</b>	<b>14 562</b>	<b>15 998</b>	<b>43 163</b>
1	6	15	41	62
2	9	31	326	366
3	7	9	469	485
4	6	9	625	640
5 à 10	11	41	1 995	2 047
11 et plus	1	26	1 002	1 029
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>40</b>	<b>131</b>	<b>4 458</b>	<b>4 629</b>
<b>Ensemble</b>	<b>12 643</b>	<b>14 693</b>	<b>20 456</b>	<b>47 792</b>

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

## 5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le secteur à la rentrée 2023, en %



► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

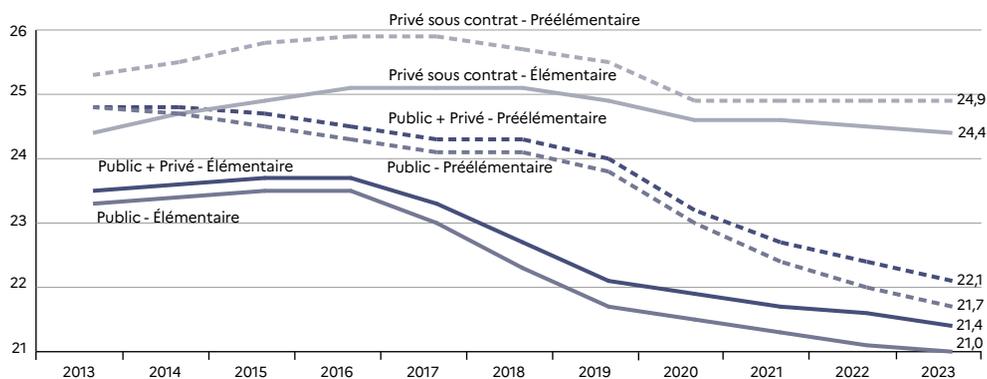
À la rentrée 2023, le nombre de classes est en légère baisse dans le premier degré : 255 700 dans le secteur public (soit -0,5%) et 34 500 dans le secteur privé sous contrat (soit -0,7%) (2). Dans les écoles primaires, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire, ou être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : 7 900 dans les écoles publiques et 1 700 dans les écoles privées sous contrat.

Dans le secteur privé sous contrat, le **nombre d'élèves par classe** se stabilise depuis 2020. Plus élevé que dans le public, il est de 24,9 en préélémentaire et de 24,4 en élémentaire (1) (4). Dans le public, la baisse de la taille des classes s'explique principalement par les mesures

de dédoublement des classes en éducation prioritaire : celles de CP et CE1 entre les rentrées 2017 et 2019, et celles de grande section depuis 2020. En 2015, la taille des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) était ainsi de 21,7 élèves. En 2023, elle est de 12,6 élèves (5). Quant aux classes de grande section, si elles sont toujours plus remplies que celles de CP et de CE1, elles n'accueillent toutefois plus que 14,5 élèves en moyenne en REP+ en 2023 contre 23,6 en 2015.

Les classes sont plus chargées dans le secteur privé, qui ne comprend aucune école en éducation prioritaire. En particulier, 14,1% des classes préélémentaires et 9,9% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (6).

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le niveau de formation



► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

RERS 2024, DEPP

#### Precisions

**Diapre** est un dispositif de remontée de données individuelles du premier degré qui couvre, à la rentrée 2023, 100,0% des élèves des écoles publiques et 99,4% des élèves des écoles privées sous contrat.

**Nombre d'élèves par classe (E/C)** – Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du E/C consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera 5 élèves au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera 15 élèves au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 23.39 ; 24.01.

## 2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Public	246 274	248 635	249 172	251 395	251 052	254 358	256 491	257 039	256 999	255 662
Privé sous contrat	34 148	34 811	34 733	35 221	34 975	35 022	35 186	34 865	34 721	34 484
<b>Public + Privé</b>	<b>280 422</b>	<b>283 446</b>	<b>283 905</b>	<b>286 616</b>	<b>286 027</b>	<b>289 380</b>	<b>291 677</b>	<b>291 904</b>	<b>291 720</b>	<b>290 146</b>

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

## 3 Nombre de classes selon le type d'école et le niveau de formation, à la rentrée 2023

Type d'école	Type de classe	Public	Privé sous contrat	Public + Privé sous contrat
Écoles maternelles	Classes préélémentaires	57 720	163	57 883
Écoles élémentaires	Classes élémentaires	103 718	783	104 501
	Classes préélémentaires	30 213	10 442	40 655
Écoles primaires	Classes élémentaires	56 080	21 357	77 437
	Classes mixtes	7 931	1 739	9 670
<b>Ensemble des écoles</b>		<b>255 662</b>	<b>34 484</b>	<b>290 146</b>

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe, selon le secteur et le niveau de formation

Niveau	Public			Privé sous contrat			Public + Privé sous contrat		
	2015	2022	2023	2015	2022	2023	2015	2022	2023
Petite section	24,5	23,0	22,8	26,0	25,0	25,0	24,7	23,2	23,0
Moyenne section	24,8	23,0	22,7	26,0	25,0	25,1	24,9	23,2	23,0
Grande section	24,7	20,7	20,3	25,6	24,8	24,7	24,8	21,2	20,8
<b>Préélémentaire</b>	<b>24,5</b>	<b>22,0</b>	<b>21,7</b>	<b>25,8</b>	<b>24,9</b>	<b>24,9</b>	<b>24,7</b>	<b>22,4</b>	<b>22,1</b>
CP	22,4	18,6	18,5	23,8	23,0	22,8	22,5	19,1	19,0
CE1	23,2	19,3	19,1	24,5	24,0	23,9	23,4	19,8	19,7
CE2	23,8	22,6	22,3	25,1	24,8	24,7	23,9	22,9	22,6
CM1	24,0	23,0	22,8	25,5	25,2	25,2	24,2	23,3	23,2
CM2	24,2	23,2	23,0	25,8	25,5	25,4	24,4	23,5	23,4
<b>Élémentaire</b>	<b>23,5</b>	<b>21,1</b>	<b>21,0</b>	<b>24,9</b>	<b>24,5</b>	<b>24,4</b>	<b>23,7</b>	<b>21,6</b>	<b>21,4</b>
<b>Total</b>	<b>23,9</b>	<b>21,5</b>	<b>21,3</b>	<b>25,2</b>	<b>24,6</b>	<b>24,6</b>	<b>24,0</b>	<b>21,8</b>	<b>21,7</b>

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, hors ULIS.

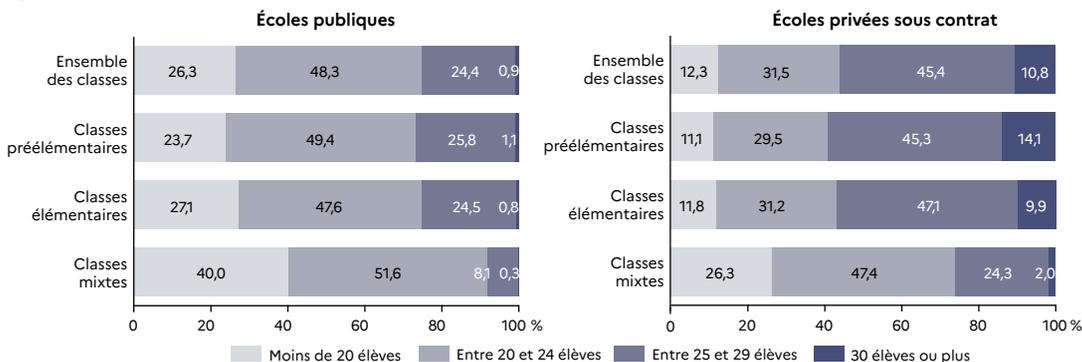
## 5 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles publiques, selon le type d'école et le niveau de formation

Niveau	REP+			REP			Public hors EP		
	2015	2022	2023	2015	2022	2023	2015	2022	2023
Petite section	23,3	22,2	21,8	23,4	22,1	21,7	24,8	23,3	23,0
Moyenne section	23,6	21,9	21,7	23,7	22,0	21,5	25,1	23,2	23,1
Grande section	23,6	14,8	14,5	23,7	16,6	15,5	25,0	22,6	22,4
<b>Préélémentaire</b>	<b>23,2</b>	<b>18,7</b>	<b>18,5</b>	<b>23,4</b>	<b>19,6</b>	<b>18,9</b>	<b>24,9</b>	<b>23,0</b>	<b>22,8</b>
CP	21,7	12,5	12,6	21,8	12,6	12,8	22,5	21,2	21,0
CE1	22,6	12,8	12,8	22,7	12,9	13,0	23,3	22,1	21,8
CE2	22,9	21,2	21,0	23,1	20,9	20,7	24,0	23,0	22,8
CM1	23,0	21,7	21,7	23,3	21,5	21,3	24,3	23,4	23,2
CM2	23,1	21,6	21,6	23,4	21,6	21,5	24,4	23,6	23,4
<b>Élémentaire</b>	<b>22,6</b>	<b>16,7</b>	<b>16,8</b>	<b>22,8</b>	<b>16,8</b>	<b>16,8</b>	<b>23,7</b>	<b>22,6</b>	<b>22,4</b>
<b>Total</b>	<b>22,9</b>	<b>17,4</b>	<b>17,4</b>	<b>23,0</b>	<b>17,8</b>	<b>17,5</b>	<b>24,1</b>	<b>22,7</b>	<b>22,5</b>

RERS 2024, DEPP

► Champ : France, écoles publiques, hors ULIS.

## 6 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2023, en %



► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Note : les élèves d'ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

À la rentrée 2023, l'enseignement du premier degré en France regroupe 43 200 écoles publiques et 4 600 écoles privées sous contrat (1). Leur nombre est très variable selon l'académie. Les académies qui disposent du plus grand nombre d'écoles sont Versailles (3 200), Lille (3 100), Nantes (2 700) et Grenoble (2 700). La part d'écoles primaires est très variable en fonction de l'académie : 77% des écoles à Rennes et 66% à Nantes, tandis que cette part n'est que de 16% à Créteil et 20% à Versailles. La part très importante du secteur privé dans les académies de Rennes (de 29,4% dans les Côtes-d'Armor à 45,6% dans le Morbihan) et de Nantes

(de 13,7% dans la Sarthe à 41,8% en Vendée) n'explique qu'en partie ces différences (2). La quasi-totalité (96%) des écoles privées sous contrat sont en effet des écoles primaires. Cependant, sur le seul champ des écoles publiques, la part d'écoles primaires reste nettement plus élevée à Rennes (67%) et Nantes (52%) qu'à Paris (12%), Créteil (13%) ou Versailles (17%).

Dans les DROM, la part d'écoles privées sous contrat est deux fois moins importante qu'en France hors DROM (4,3% contre 9,8%). Il n'y en a notamment aucune à Mayotte.

### Précisions

**Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires** – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons « écoles élémentaires » les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

---

#### Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## 1 Nombre d'écoles par académie à la rentrée 2023

Académies et régions académiques	Public				Privé sous contrat				Public + Privé	Part du privé sous contrat (%)	
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Total		
Clermont-Ferrand	239	339	550	1 128				112	112	1 240	9,0
Grenoble	588	695	1 123	2 406	2	4	242	248	2 654	9,3	
Lyon	444	473	854	1 771	2	2	281	285	2 056	13,9	
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1 271</b>	<b>1 507</b>	<b>2 527</b>	<b>5 305</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>635</b>	<b>645</b>	<b>5 950</b>	<b>10,8</b>	
Besançon	239	289	450	978		3	49	52	1 030	5,0	
Dijon	415	570	554	1 539			55	55	1 594	3,5	
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>654</b>	<b>859</b>	<b>1 004</b>	<b>2 517</b>		<b>3</b>	<b>104</b>	<b>107</b>	<b>2 624</b>	<b>4,1</b>	
Bretagne (Rennes)	232	249	958	1 439	14	27	800	841	2 280	36,9	
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	554	730	656	1 940	2	2	121	125	2 065	6,1	
Corse	59	71	113	243		1	4	5	248	2,0	
Nancy-Metz	548	619	723	1 890	2	4	51	57	1 947	2,9	
Reims	247	274	453	974		1	52	53	1 027	5,2	
Strasbourg	408	380	455	1 243	3	14	20	37	1 280	2,9	
<b>Grand Est</b>	<b>1 203</b>	<b>1 273</b>	<b>1 631</b>	<b>4 107</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>123</b>	<b>147</b>	<b>4 254</b>	<b>3,5</b>	
Amiens	421	589	755	1 765		2	67	69	1 834	3,8	
Lille	837	890	1 023	2 750	3	2	339	344	3 094	11,1	
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1 258</b>	<b>1 479</b>	<b>1 778</b>	<b>4 515</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>406</b>	<b>413</b>	<b>4 928</b>	<b>8,4</b>	
Créteil	1 083	1 126	335	2 544	1	5	92	98	2 642	3,7	
Paris	277	276	78	631	1	8	98	107	738	14,5	
Versailles	1 333	1 240	525	3 098	1	11	137	149	3 247	4,6	
<b>Île-de-France</b>	<b>2 693</b>	<b>2 642</b>	<b>938</b>	<b>6 273</b>	<b>3</b>	<b>24</b>	<b>327</b>	<b>354</b>	<b>6 627</b>	<b>5,3</b>	
Normandie	507	678	1 087	2 272		1	190	191	2 463	7,8	
Bordeaux	608	871	924	2 403	1	2	214	217	2 620	8,3	
Limoges	131	203	267	601			17	17	618	2,8	
Poitiers	335	499	532	1 366		1	121	122	1 488	8,2	
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1 074</b>	<b>1 573</b>	<b>1 723</b>	<b>4 370</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>352</b>	<b>356</b>	<b>4 726</b>	<b>7,5</b>	
Montpellier	583	679	595	1 857		4	147	151	2 008	7,5	
Toulouse	553	735	980	2 268	1	4	201	206	2 474	8,3	
<b>Occitanie</b>	<b>1 136</b>	<b>1 414</b>	<b>1 575</b>	<b>4 125</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>348</b>	<b>357</b>	<b>4 482</b>	<b>8,0</b>	
Pays de la Loire (Nantes)	421	469	976	1 866	5	19	818	842	2 708	31,1	
Aix-Marseille	696	715	358	1 769	1	6	126	133	1 902	7,0	
Nice	409	422	238	1 069		3	49	52	1 121	4,6	
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1 105</b>	<b>1 137</b>	<b>596</b>	<b>2 838</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>175</b>	<b>185</b>	<b>3 023</b>	<b>6,1</b>	
<b>France hors DROM</b>	<b>12 167</b>	<b>14 081</b>	<b>15 562</b>	<b>41 810</b>	<b>39</b>	<b>126</b>	<b>4 403</b>	<b>4 568</b>	<b>46 378</b>	<b>9,8</b>	
Guadeloupe	104	107	57	268	1	1	13	15	283	5,3	
Guyane	50	62	63	175			9	9	184	4,9	
Martinique	63	76	78	217		2	9	11	228	4,8	
Mayotte	66	99	36	201					201	0,0	
La Réunion	153	137	202	492		2	24	26	518	5,0	
<b>DROM</b>	<b>436</b>	<b>481</b>	<b>436</b>	<b>1 353</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>61</b>	<b>1 414</b>	<b>4,3</b>	
<b>France</b>	<b>12 603</b>	<b>14 562</b>	<b>15 998</b>	<b>43 163</b>	<b>40</b>	<b>131</b>	<b>4 458</b>	<b>4 629</b>	<b>47 792</b>	<b>9,7</b>	

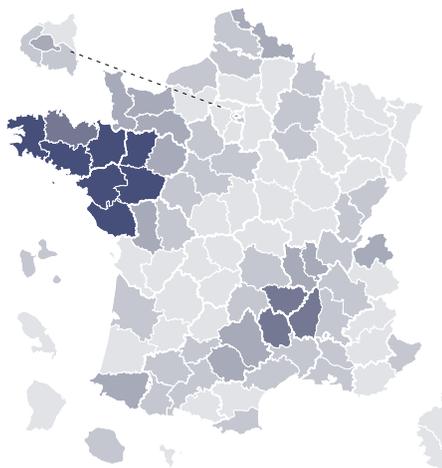
► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

## 2 Part des écoles privées sous contrat par département à la rentrée 2023, en %



France : 9,7 %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

## 2.04 Les collèges et les lycées : type d'établissement et classes

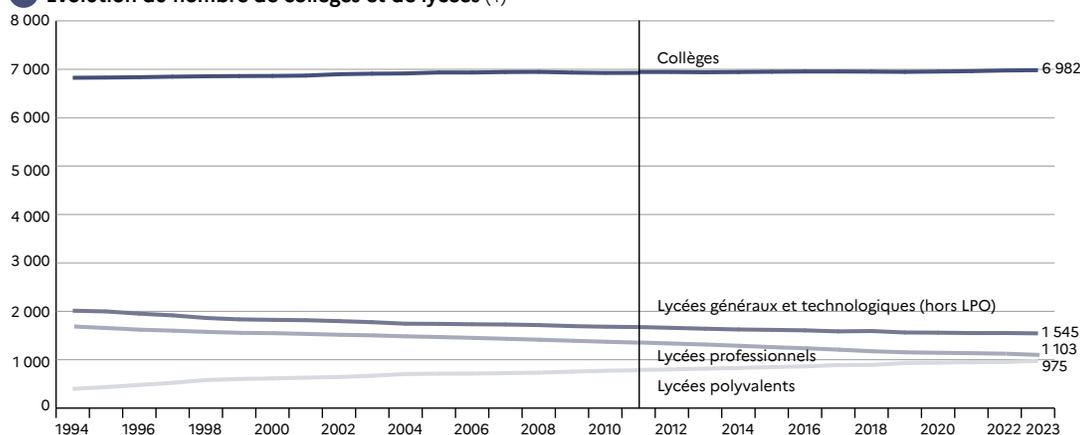
Entre 1960 et 1980, le nombre de **collèges** croît pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (année de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Depuis les années 2000, le nombre de **lycées professionnels** (LP) diminue, tandis que celui des **lycées polyvalents** (LPO) augmente (1). À la rentrée 2023, le nombre d'établissements publics et privés sous contrat du second degré est de 10 700 (2).

Le nombre global de **classes** (236 400) augmente à la rentrée 2023 (3). Cette hausse concerne principalement les LPO des secteurs public et privé sous contrat. Le nombre moyen d'élèves par classe au collège augmente depuis 2010, avec 1,3 élève supplémentaire par classe entre 2010 et 2023 (4). L'entrée au collège

de générations très nombreuses et la forte baisse des redoublements dans le premier degré sont les principales explications. Entre les rentrées 2022 et 2023, le nombre de classes au collège diminue légèrement dans le secteur public mais se stabilise dans le secteur privé sous contrat. À la rentrée 2023, dans les **lycées généraux et technologiques** ainsi que dans les lycées polyvalents, l'effectif moyen par classe atteint 27,0 élèves, en baisse depuis 2020 (27,7 élèves). Dans les LP, après une période de stabilité depuis 2018, le nombre moyen d'élèves par classe passe de 18,3 en 2020 à 17,7 en 2023.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés sous contrat que dans les lycées publics. Leurs effectifs comptent un à deux élèves de moins en moyenne. Au contraire, dans les collèges privés sous contrat, les classes comptent en moyenne 2,6 élèves de plus que celles des collèges publics.

### 1 Évolution du nombre de collèges et de lycées (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO) : voir « Glossaire ».

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

**Établissements du second degré** – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

**Nombre moyen d'élèves par classe** – C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne :
- Le nombre d'établissements du second degré par secteur d'enseignement et type d'établissement.
- Le nombre de divisions (classes) des collèges et lycées par secteur d'enseignement et type d'établissement.
- Le nombre moyen d'élèves par division (classe) par secteur d'enseignement et type d'établissement.

Source  
DEPP, Système d'information Scolarité.

## 2 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023
Collèges	5 082	5 128	5 220	5 253	5 290	5 290	5 294	5 303	5 316	5 320
LP	1 177	1 108	1 050	973	874	819	800	794	790	768
LEGT - LPO	1 474	1 513	1 551	1 576	1 600	1 612	1 624	1 626	1 631	1 641
dont LPO	389	477	525	582	659	702	730	738	742	760
EREA	82	80	80	80	79	78	77	76	76	76
<b>Total Public</b>	<b>7 815</b>	<b>7 829</b>	<b>7 901</b>	<b>7 882</b>	<b>7 843</b>	<b>7 799</b>	<b>7 795</b>	<b>7 799</b>	<b>7 813</b>	<b>7 805</b>
Collèges	1 748	1 735	1 715	1 672	1 660	1 662	1 660	1 659	1 660	1 662
LP	482	446	423	403	389	359	347	345	338	335
LEGT - LPO	958	925	902	878	866	874	875	874	875	879
dont LPO	45	137	187	190	190	191	210	211	212	215
EREA					1	1	1	1	1	1
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>3 188</b>	<b>3 106</b>	<b>3 040</b>	<b>2 953</b>	<b>2 916</b>	<b>2 896</b>	<b>2 883</b>	<b>2 879</b>	<b>2 874</b>	<b>2 877</b>
<b>Ensemble</b>	<b>11 003</b>	<b>10 935</b>	<b>10 941</b>	<b>10 835</b>	<b>10 759</b>	<b>10 695</b>	<b>10 678</b>	<b>10 678</b>	<b>10 687</b>	<b>10 682</b>

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Voir [1] supra.

## 3 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 697	106 919	107 539	107 313	106 944	106 857
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	18 929	18 459	17 942	17 931	18 084	17 821
LEGT - LPO	53 248	55 989	56 999	55 924	58 862	62 334	61 435	62 112	62 397	62 892
dont LPO	n.d.	n.d.	20 402	22 378	26 264	29 455	30 457	31 028	31 431	32 144
EREA	1 324	1 149	980	944	904	892	872	866	861	868
<b>Total Public</b>	<b>195 044</b>	<b>195 763</b>	<b>190 029</b>	<b>185 259</b>	<b>185 392</b>	<b>188 604</b>	<b>187 788</b>	<b>188 222</b>	<b>188 286</b>	<b>188 438</b>
Collèges	25 987	25 747	25 721	25 642	25 877	26 000	26 168	26 148	26 246	26 241
LP	5 239	5 445	5 244	5 033	4 870	4 603	4 467	4 449	4 392	4 334
LEGT - LPO	15 705	16 087	16 351	16 646	16 715	17 419	17 068	17 222	17 352	17 415
dont LPO	n.d.	n.d.	5 671	5 886	5 855	6 044	6 405	6 488	6 540	6 621
EREA					12	14	14	14	14	6
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>46 931</b>	<b>47 278</b>	<b>47 316</b>	<b>47 321</b>	<b>47 474</b>	<b>48 036</b>	<b>47 717</b>	<b>47 833</b>	<b>48 004</b>	<b>47 996</b>
<b>Ensemble</b>	<b>241 975</b>	<b>243 041</b>	<b>237 345</b>	<b>232 580</b>	<b>232 866</b>	<b>236 640</b>	<b>235 505</b>	<b>236 055</b>	<b>236 290</b>	<b>236 434</b>

RERS 2024, DEPP

► France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Voir [1] supra.

**Lecture** : en 2023, on dénombre 236 434 classes accueillant des élèves du second degré ou du supérieur en lycée (STS, CPGE, etc.).

**Note** : les dispositifs ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés parmi les classes.

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023
<b>Public</b>										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	24,3	24,5	24,8	24,8	24,9	24,8
LP	22,0	20,2	20,1	19,0	19,1	18,4	18,4	18,0	17,6	17,7
LEGT - LPO	28,6	27,4	27,3	26,8	27,9	27,6	27,9	27,6	27,4	27,2
dont LPO			24,6	23,8	25,2	25,0	25,2	24,8	24,6	24,5
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	10,7	10,7	10,5	10,2	10,3
<b>Privé sous contrat</b>										
Collèges	24,9	25,0	24,9	25,6	26,4	27,1	27,3	27,4	27,3	27,4
LP	22,5	19,9	19,7	19,4	18,7	17,7	17,6	17,3	17,1	17,3
LEGT - LPO	26,1	24,6	24,6	24,7	25,8	25,7	26,8	26,7	26,1	26,0
dont LPO			22,3	22,0	22,5	22,5	23,0	22,8	22,2	22,7
EREA					14,3	14,6	15,0	15,3	15,9	14,7
<b>Public + Privé sous contrat</b>										
Collèges	23,9	23,7	23,6	24,0	24,7	25,0	25,3	25,3	25,4	25,3
LP	22,1	20,1	20,1	19,1	19,0	18,3	18,3	17,9	17,5	17,7
LEGT - LPO	28,0	26,8	26,7	26,3	27,5	27,2	27,7	27,4	27,1	27,0
dont LPO			24,1	23,4	24,7	24,6	24,8	24,5	24,2	24,1
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,2	10,7	10,8	10,5	10,2	10,4

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Voir [1] supra.

**Lecture** : en 2023, les classes de LEGT - LPO scolarisent en moyenne 27,0 élèves ou étudiants.

**Note** : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

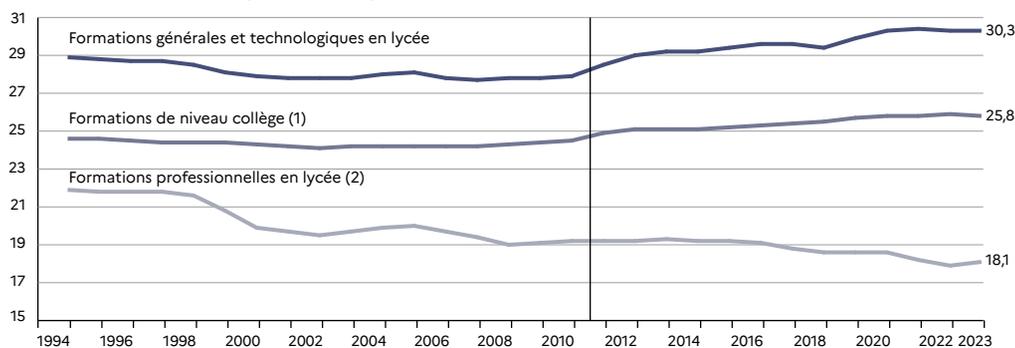
Les établissements du second degré des secteurs public et privé sous contrat scolarisent généralement les élèves dans les **classes** de la sixième à la troisième au collège, celles des **formations générales et technologiques** dans les LEGT et celles des **formations professionnelles** dans les LP (2). Des exceptions sont recensées : 4,2% des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics sont des élèves de **formations en collège**, principalement de classes de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (« prépa-métiers »). Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent 12,8% des élèves dans les LEGT. L'enseignement adapté est essentiellement assuré dans les collèges et dans les EREA.

À la rentrée 2023, le nombre de classes (ou divisions) diminue légèrement dans les formations en collège

public et augmente dans les formations professionnelles en lycée public (3). En 2023, le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée est plus élevé dans le secteur public (30,6) que dans le secteur privé sous contrat (29,2) (4). Au contraire, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (27,2) que dans le secteur public (24,7).

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 18,1 élèves (1). C'est dans ces formations que l'évolution est la plus forte depuis la rentrée 1994, avec quatre élèves de moins comptabilisés par classe à la rentrée 2023. Dans les autres formations, en collège et en lycée général et technologique, le nombre moyen d'élèves par classe augmente depuis 2008.

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Hors Segpa.

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes (ou divisions). Les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivie. Ainsi, dans le calcul de la classe de troisième, sont retenus tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04 calculé selon le type d'établissement fréquenté et est le même que l'indicateur présent dans la fiche 2.06. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte

des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 9.12.

**EREA, LP, LEGT, LPO, Segpa** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Série chronologique disponible en ligne : le nombre moyen d'élèves par division (classe) selon le niveau de formation.

Source

DEPP, Systèmes d'information Scolarité.

## 2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2023, y compris post-bac, en %

	Formations de niveau collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble
<b>Public</b>						
Collèges	97,0	2,9	ε	ε		100,0
LP	4,2		92,8	0,6	2,4	100,0
LEGT - LPO	0,5		12,6	74,1	12,8	100,0
dont LPO	1,0		27,4	61,4	10,2	100,0
EREA	7,3	29,9	60,7	1,6	0,6	100,0
<b>Privé sous contrat</b>						
Collèges	99,4	0,6				100,0
LP	7,2	0,1	89,8	0,3	2,5	100,0
LEGT - LPO	0,8	ε	11,2	76,5	11,6	100,0
dont LPO	2,3	ε	33,8	49,1	14,7	100,0
EREA		67,0	33,0			100,0

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 3 et 4.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 5.

LECTURE : 74,1% des élèves accueillis dans les LEGT - LPO du secteur public suivent des formations générales et technologiques en lycée.

## 3 Évolution du nombre de classes (ou divisions) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022/2023
Formations de niveau collège (1)	103 308	101 399	101 762	102 566	102 860	102 634	102 302	102 265	-37
Segpa	7 822	6 872	6 334	6 110	6 088	6 054	6 036	5 993	-43
Formations professionnelles en lycée	28 392	28 878	27 322	27 508	27 565	27 749	28 046	28 287	241
Formations générales et technologiques en lycée	41 850	39 127	40 740	42 085	41 245	41 548	41 626	41 571	-55
<b>Total Public</b>	<b>181 372</b>	<b>176 275</b>	<b>176 158</b>	<b>178 268</b>	<b>177 758</b>	<b>177 986</b>	<b>178 010</b>	<b>178 116</b>	<b>106</b>
Formations de niveau collège (1)	26 093	25 931	26 020	26 178	26 275	26 251	26 338	26 337	-1
Segpa	292	329	375	367	362	361	362	359	-3
Formations professionnelles en lycée	7 050	7 056	6 862	6 750	6 710	6 697	6 672	6 641	-31
Formations générales et technologiques en lycée	11 712	11 638	11 665	11 831	11 626	11 719	11 826	11 854	28
<b>Total Privé sous contrat</b>	<b>45 147</b>	<b>44 953</b>	<b>44 923</b>	<b>45 126</b>	<b>44 973</b>	<b>45 027</b>	<b>45 198</b>	<b>45 192</b>	<b>-6</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>226 519</b>	<b>221 228</b>	<b>221 081</b>	<b>223 394</b>	<b>222 731</b>	<b>223 013</b>	<b>223 208</b>	<b>223 307</b>	<b>99</b>

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Y compris troisième « prépa-métiers », hors Segpa.

Note : les dispositifs ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés parmi les classes.

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Public</b>								
Formation de niveau collège	23,3	23,5	24,2	24,6	24,7	24,7	24,8	24,7
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,0	24,2	24,9	25,3	25,4	25,3	25,4	25,4
Segpa	13,5	13,3	13,3	13,4	13,6	13,6	13,5	13,4
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,1	19,3	18,7	18,8	18,3	18,0	18,1
Formations générales et technologiques en lycée	28,8	28,5	30,0	30,3	30,7	30,7	30,6	30,6
<b>Privé sous contrat (2)</b>								
Formation de niveau collège	24,9	25,4	26,3	27,1	27,1	27,3	27,2	27,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	25,0	25,6	26,5	27,4	27,3	27,5	27,4	27,4
Segpa	13,9	12,6	11,6	11,7	12,0	12,2	11,9	11,7
Formations professionnelles en lycée	19,8	19,6	18,8	18,1	18,0	17,7	17,4	17,8
Formations générales et technologiques en lycée	25,7	25,9	27,4	28,4	29,2	29,6	29,2	29,2
<b>Public + Privé sous contrat (2)</b>								
Formation de niveau collège	23,6	23,9	24,6	25,1	25,2	25,2	25,3	25,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,2	24,5	25,2	25,7	25,8	25,8	25,9	25,8
Segpa	13,5	13,3	13,2	13,3	13,5	13,6	13,4	13,3
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,2	19,2	18,6	18,6	18,2	17,9	18,1
Formations générales et technologiques en lycée	28,1	27,9	29,4	29,9	30,3	30,4	30,3	30,3

RERS 2024, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat.

1. Y compris troisième « prépa-métiers ».

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

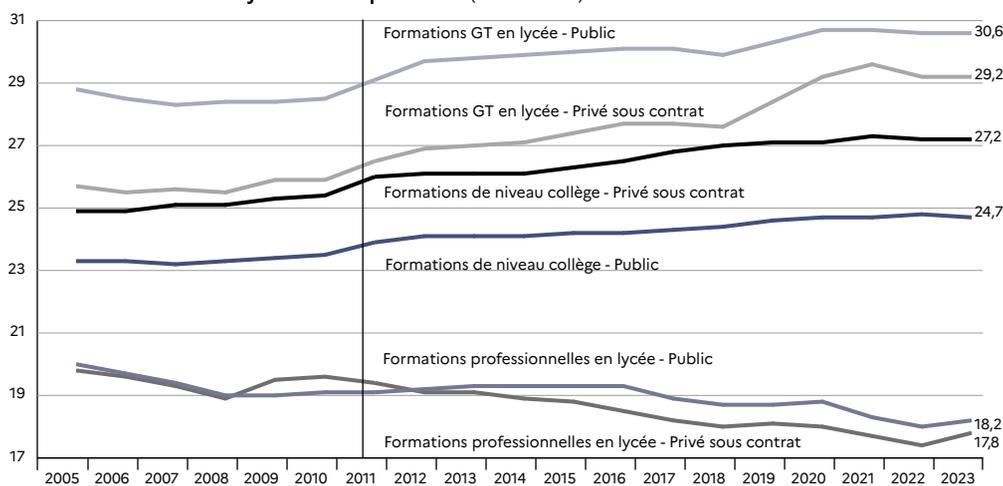
Les **classes** (ou divisions) des formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées du second degré (30,3 élèves) (2). La taille moyenne des classes préparant au baccalauréat professionnel est de 19,6 élèves par classe tandis qu'elle est seulement de 13,3 élèves par classe en CAP. Dans les formations en collège, y compris Segpa, les classes des établissements publics et privés sous contrat comptent 25,2 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé sous contrat est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 27,2 et 24,7 élèves) (1). C'est l'inverse dans les formations générales et technologiques en lycée où les classes des établissements publics comptent en moyenne plus d'un élève de plus que celles des

établissements privés sous contrat. Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont légèrement plus chargées que celles du secteur privé sous contrat (18,2 et 17,8 élèves). La taille moyenne des classes du domaine des «services» est plus importante dans le secteur public (21,1 contre 19,5), ce qui explique en partie cet écart (4). De manière générale, les classes du domaine de la «production» ont de plus faibles effectifs que celles du domaine des «services».

En quinze ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège (+1,4 élève dans le secteur public et +2,1 dans le secteur privé sous contrat) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (+2,2 dans le secteur public et +3,7 dans le secteur privé sous contrat). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (-0,8 élève dans le secteur public et -1,1 dans le secteur privé sous contrat).

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation et le secteur



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes (ou divisions). Les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivie. Dans le calcul de la classe de troisième par exemple, tous les élèves sont retenus, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04, qui est calculé selon le type d'établissement fréquenté. En revanche, la comparaison avec l'indicateur présent dans la

fiche 2.05 est possible. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 9.12.

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les établissements et les structures ».

## 2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2023, en %

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves / classe
Sixième	0,9	3,7	30,7	52,1	12,3	0,2	ε	100,0	32 368	25,6
Cinquième	0,7	2,7	25,7	56,1	14,5	0,2	ε	100,0	31 681	26,1
Quatrième	0,7	2,7	25,5	57,1	13,7	0,2	ε	100,0	31 886	26,1
Troisième	1,9	4,1	28,6	52,6	12,6	0,2	ε	100,0	32 667	25,5
<b>Total de la sixième à la troisième (avec ULIS et hors Segpa)</b>	<b>1,1</b>	<b>3,3</b>	<b>27,6</b>	<b>54,5</b>	<b>13,3</b>	<b>0,2</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>128 602</b>	<b>25,8</b>
Segpa	53,0	45,7	1,0	0,3	ε	0,0	0,0	100,0	6 352	13,3
Public	3,8	5,5	29,3	54,4	7,1	ε	ε	100,0	108 258	24,7
Privé sous contrat	2,4	4,6	14,7	41,9	35,2	1,0	0,1	100,0	26 696	27,2
<b>Total formations de niveau collège (1)</b>	<b>3,5</b>	<b>5,3</b>	<b>26,4</b>	<b>51,9</b>	<b>12,7</b>	<b>0,2</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>134 954</b>	<b>25,2</b>
CAP production seul	73,9	13,8	9,7	2,2	0,4	0,0	0,0	100,0	5 006	12,2
CAP services seul	55,8	21,8	14,9	5,7	1,6	0,2	ε	100,0	3 291	14,9
<b>Total CAP</b>	<b>66,7</b>	<b>17,0</b>	<b>11,8</b>	<b>3,6</b>	<b>0,9</b>	<b>0,1</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>8 297</b>	<b>13,3</b>
Bac pro, BMA production seul	36,8	21,0	28,2	10,2	3,6	0,1	ε	100,0	12 012	17,4
Bac pro, BMA services seul	15,4	20,7	27,0	19,1	16,0	1,5	0,3	100,0	13 996	22,0
<b>Total Bac pro/BMA</b>	<b>26,7</b>	<b>20,5</b>	<b>27,0</b>	<b>14,6</b>	<b>10,0</b>	<b>0,9</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>26 632</b>	<b>19,6</b>
Public	35,9	19,1	24,6	11,8	8,1	0,5	ε	100,0	28 288	18,2
Privé sous contrat	37,8	22,2	18,2	12,9	7,0	1,2	0,7	100,0	6 641	17,8
<b>Total formations professionnelles en lycée (2)</b>	<b>36,2</b>	<b>19,7</b>	<b>23,4</b>	<b>12,0</b>	<b>7,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>34 929</b>	<b>18,1</b>
Seconde GT	1,0	1,2	6,0	15,0	51,2	25,3	0,3	100,0	17 804	31,5
Première GT	2,2	3,6	11,5	20,4	46,2	16,0	0,3	100,0	17 806	29,6
Terminale GT	2,4	3,3	9,7	20,6	46,4	17,2	0,3	100,0	17 815	29,8
Public	1,4	2,2	8,6	17,3	49,9	20,6	ε	100,0	41 571	30,6
Privé sous contrat	3,7	4,4	10,7	23,5	40,9	15,6	1,2	100,0	11 854	29,2
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>1,9</b>	<b>2,7</b>	<b>9,1</b>	<b>18,7</b>	<b>47,9</b>	<b>19,5</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>53 425</b>	<b>30,3</b>

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

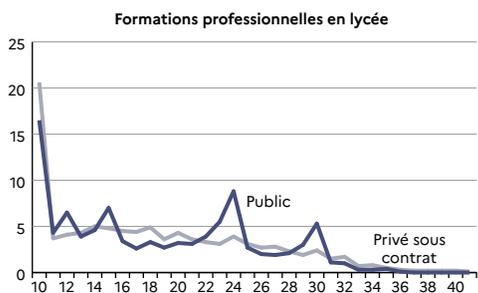
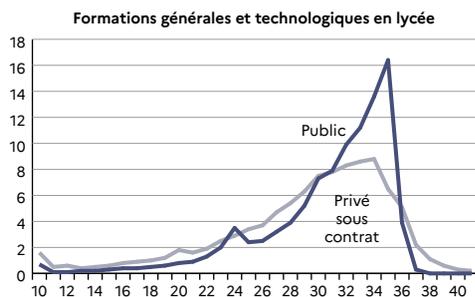
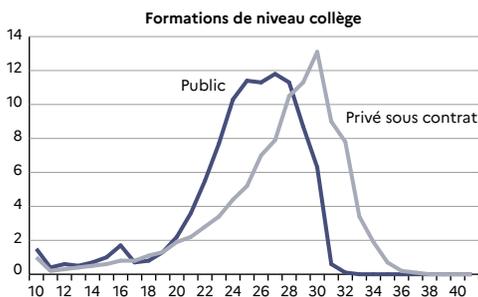
RERS 2024, DEPP

1. Y compris dispositifs relais.

2. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux 3 et 4 et les préparations diverses pré-bac.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

## 3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2023 selon la taille, en %



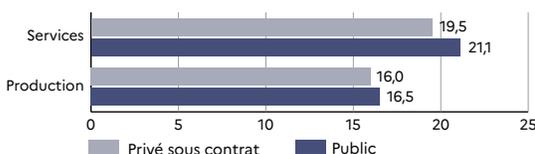
RERS 2024, DEPP

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : 11,3% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves, contre 7,0% dans l'enseignement privé sous contrat.

Note : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

## 4 Taille moyenne des classes de formations professionnelles en lycée, par domaine



RERS 2024, DEPP

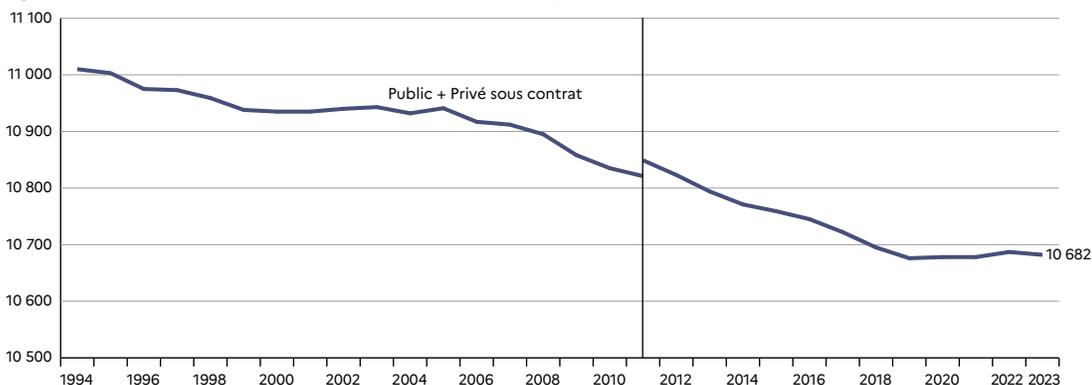
► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a diminué entre les rentrées 1994 et 1999. Après une période de relative stabilité, il a diminué de nouveau entre les rentrées 2006 et 2019. Depuis 1994, cela représente plus de 300 établissements en moins, essentiellement des établissements privés sous contrat (1). Une partie des disparitions correspond en fait à des regroupements administratifs de lycées professionnels (LP) et de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) pour former des lycées polyvalents (LPO). À la rentrée 2023, le nombre d'établissements est de 10 682, dont 390 dans les DROM (2). Les différences entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France hors DROM totalisent à elles seules un quart des établissements : Créteil, Lille, Nantes et Versailles.

Au niveau national, 2 877 établissements du second degré relèvent du secteur privé sous contrat. La part du secteur privé sous contrat est la plus élevée dans les académies de Rennes, Nantes et Paris. À l'exception de l'académie de Nice et de celles des DROM, 76 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble du territoire. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA, et Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

La part moyenne des collèges privés sous contrat au niveau national se situe à 23,8% (3). Cependant, cette moyenne dissimule une importante disparité entre départements. En effet, l'Aveyron (47,6%), le Morbihan (51,7%) et la Vendée (48,5%) affichent des pourcentages bien au-dessus de cette moyenne.

### 1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2024, DEPP

## 2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2023

Académies et régions académiques	Public						Privé sous contrat					Public + Privé Total	Part du privé sous contrat (%)
	Collèges	LP	LEGT - LPO	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT - LPO	dont LPO	Total		
Clermont-Ferrand	137	16	31	14	3	187	48	9	23	5	80	267	30,0
Grenoble	249	27	80	51	4	360	80	25	40	12	145	505	28,7
Lyon	217	43	69	21	3	332	97	35	54	4	186	518	35,9
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>603</b>	<b>86</b>	<b>180</b>	<b>86</b>	<b>10</b>	<b>879</b>	<b>225</b>	<b>69</b>	<b>117</b>	<b>21</b>	<b>411</b>	<b>1 290</b>	<b>31,9</b>
Besançon	107	18	28	16	2	155	36	11	8	1	55	210	26,2
Dijon	158	13	44	26	3	218	24	2	16	13	42	260	16,1
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>265</b>	<b>31</b>	<b>72</b>	<b>42</b>	<b>5</b>	<b>373</b>	<b>60</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>97</b>	<b>470</b>	<b>20,6</b>
Bretagne (Rennes)	212	36	63	18	4	315	172	16	62	21	250	565	44,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	230	37	51	19	3	321	56	10	23	9	89	410	21,7
Corse	29	4	9	4	1	43	2		2		4	47	8,5
Nancy-Metz	216	33	59	30	3	311	39	25	29		93	404	23,0
Reims	129	14	39	19	2	184	29	7	14	4	50	234	21,4
Strasbourg	148	16	52	27	1	217	24	7	21		52	269	19,3
<b>Grand Est</b>	<b>493</b>	<b>63</b>	<b>150</b>	<b>76</b>	<b>6</b>	<b>712</b>	<b>92</b>	<b>39</b>	<b>64</b>	<b>4</b>	<b>195</b>	<b>907</b>	<b>21,5</b>
Amiens	173	36	43	13	2	254	44	18	25		87	341	25,5
Lille	326	70	88	31	6	490	112	12	57	25	181	671	27,0
<b>Hauts-de-France</b>	<b>499</b>	<b>106</b>	<b>131</b>	<b>44</b>	<b>8</b>	<b>744</b>	<b>156</b>	<b>30</b>	<b>82</b>	<b>25</b>	<b>268</b>	<b>1 012</b>	<b>26,5</b>
Créteil	370	31	135	89	3	539	71	12	50	8	133	672	19,8
Paris	114	25	69	20	3	211	64		65	10	129	340	37,9
Versailles	426	33	161	82	7	627	104	10	69	16	183	810	22,6
<b>Île-de-France</b>	<b>910</b>	<b>89</b>	<b>365</b>	<b>191</b>	<b>13</b>	<b>1 377</b>	<b>239</b>	<b>22</b>	<b>184</b>	<b>34</b>	<b>445</b>	<b>1 822</b>	<b>24,4</b>
Normandie	305	35	88	39	5	433	83	21	43	9	147	580	25,3
Bordeaux	265	56	74	24	5	400	91	24	38	2	153	553	27,7
Limoges	77	17	23	8	1	118	10	4	6	2	20	138	14,5
Poitiers	159	29	44	12	4	236	42	2	14	6	58	294	19,7
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>501</b>	<b>102</b>	<b>141</b>	<b>44</b>	<b>10</b>	<b>754</b>	<b>143</b>	<b>30</b>	<b>58</b>	<b>10</b>	<b>231</b>	<b>985</b>	<b>23,4</b>
Montpellier	202	19	57	35	2	280	60	6	26	16	92	372	24,7
Toulouse	245	39	77	35	3	364	79	28	36	5	143	507	28,2
<b>Occitanie</b>	<b>447</b>	<b>58</b>	<b>134</b>	<b>70</b>	<b>5</b>	<b>644</b>	<b>139</b>	<b>34</b>	<b>62</b>	<b>21</b>	<b>235</b>	<b>879</b>	<b>26,7</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>250</b>	<b>32</b>	<b>73</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>358</b>	<b>164</b>	<b>18</b>	<b>67</b>	<b>23</b>	<b>249</b>	<b>607</b>	<b>41,0</b>
Aix-Marseille	211	36	62	30	3	312	70	17	54	15	141	453	31,1
Nice	144	20	39	15		203	33	8	21	4	62	265	23,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>355</b>	<b>56</b>	<b>101</b>	<b>45</b>	<b>3</b>	<b>515</b>	<b>103</b>	<b>25</b>	<b>75</b>	<b>19</b>	<b>203</b>	<b>718</b>	<b>28,3</b>
<b>France hors DROM</b>	<b>5 099</b>	<b>735</b>	<b>1 558</b>	<b>708</b>	<b>76</b>	<b>7 468</b>	<b>1 634</b>	<b>327</b>	<b>863</b>	<b>210</b>	<b>2 824</b>	<b>10 292</b>	<b>27,4</b>
Guadeloupe	46	7	17	8		70	6	4	5	1	15	85	17,6
Guyane	32	3	12	10		47	6		3	1	9	56	16,1
Martinique	43	9	14	7		66	7	2	5	2	14	80	17,5
Mayotte	22	1	10	9		33					1 (1)	34	2,9
La Réunion	78	13	30	18		121	9	2	3	1	14	135	10,4
<b>DROM</b>	<b>221</b>	<b>33</b>	<b>83</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>337</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>53</b>	<b>390</b>	<b>13,6</b>
<b>France</b>	<b>5 320</b>	<b>768</b>	<b>1 641</b>	<b>760</b>	<b>76</b>	<b>7 805</b>	<b>1 662</b>	<b>335</b>	<b>879</b>	<b>215</b>	<b>2 877</b>	<b>10 682</b>	<b>26,9</b>

► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

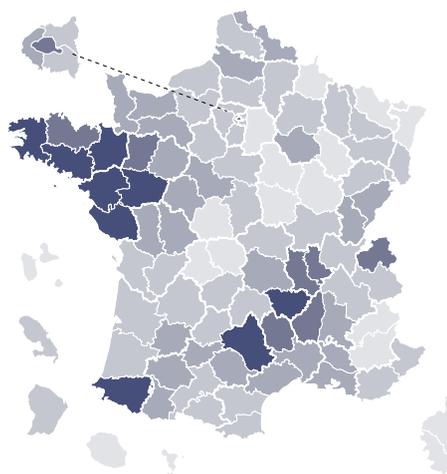
RERS 2024, DEPP

1. Il s'agit d'un EREA.

## 3 Part des collèges privés sous contrat par département à la rentrée 2023, en %



France : 23,8 %



► Champ : France, Public + Privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2024, DEPP

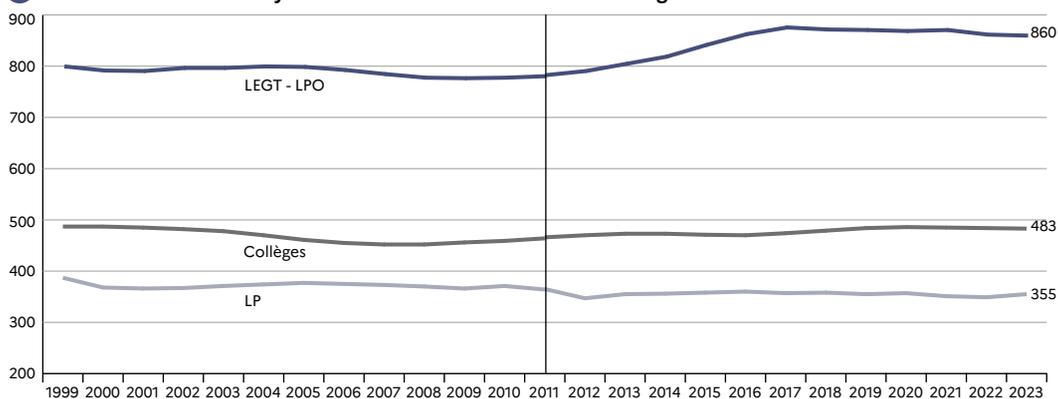
Les établissements scolaires de France sont de tailles extrêmement variées : 483 élèves en moyenne pour les collèges, 860 pour l'ensemble des lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (LEGT-LPO) et 355 pour les lycées professionnels (LP) (1). L'effectif moyen des collèges atteint 499 élèves dans le secteur public et 432 dans le secteur privé sous contrat (2). La taille moyenne des LP par secteur varie encore plus que celle des collèges : 412 élèves pour les LP publics et 224 pour ceux du privé sous contrat. Trois LP privés sous contrat sur quatre comptent moins de 300 élèves. En LEGT, l'effectif moyen est de 1 044 élèves pour le secteur public et 515 pour le secteur privé sous contrat.

Parmi les LEGT-LPO, 46,3% sont des LPO dans le secteur public et 24,5% dans le secteur privé sous contrat. La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT-LPO pour le secteur public (1 035 contre 1 044) mais est beaucoup plus grande pour le secteur privé sous contrat (681 contre 515).

Le nombre moyen d'élèves par collège varie fortement selon les départements : les collèges de Lozère, du Cantal ou de la Creuse sont en moyenne de petite taille (moins de 250 élèves) alors que ceux de Guyane, de l'Essonne et de La Réunion se démarquent avec une taille moyenne de 650 élèves (3). Les collèges de Mayotte présentent la particularité d'accueillir en moyenne 1 386 élèves.

La taille des établissements évolue au cours du temps. L'effectif moyen des collèges a baissé régulièrement de 1999 à 2007 (487 à 452) avant de remonter progressivement pour atteindre 483 à la rentrée 2023. En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (387 à 347) et restent stables depuis. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (800 à 778), le nombre moyen d'élèves accueillis en LEGT-LPO a augmenté très fortement entre 2012 et 2017 (+85) avant de se stabiliser.

### 1 Évolution de la taille moyenne des établissements du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat (hors EREA).

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

La taille des établissements scolaires prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne :
  - La taille des collèges selon le secteur d'enseignement.
  - La taille des lycées généraux et technologiques selon le secteur d'enseignement.
  - La taille des lycées professionnels selon le secteur d'enseignement.

## 2 Répartition des établissements selon leur type et leur taille à la rentrée 2023

	Public		Privé sous contrat		Public + Privé sous contrat	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Collège</b>						
Moins de 100 élèves	51	1,0	124	7,5	175	2,5
De 100 à 299 élèves	790	14,8	480	28,9	1 270	18,2
De 300 à 499 élèves	1 863	35,0	481	28,9	2 344	33,6
De 500 à 699 élèves	1 855	34,9	305	18,4	2 160	30,9
De 700 à 899 élèves	660	12,4	182	11,0	842	12,1
900 élèves et plus	101	1,9	90	5,4	191	2,7
<b>Total collège</b>	<b>5 320</b>	<b>100,0</b>	<b>1 662</b>	<b>100,0</b>	<b>6 982</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne	499 élèves		432 élèves		483 élèves	
<b>LP</b>						
Moins de 100 élèves	8	1,0	62	18,5	70	6,3
De 100 à 299 élèves	228	29,7	191	57,0	419	38,0
De 300 à 499 élèves	318	41,4	64	19,1	382	34,6
De 500 à 699 élèves	159	20,7	15	4,5	174	15,8
De 700 à 899 élèves	41	5,3	2	0,6	43	3,9
900 élèves et plus	14	1,8	1	0,3	15	1,4
<b>Total LP</b>	<b>768</b>	<b>100,0</b>	<b>335</b>	<b>100,0</b>	<b>1 103</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne	412 élèves		224 élèves		355 élèves	
<b>LEGT</b>						
Moins de 100 élèves	6	0,4	74	8,4	80	3,2
De 100 à 299 élèves	50	3,0	220	25,0	270	10,7
De 300 à 499 élèves	157	9,6	205	23,3	362	14,4
De 500 à 699 élèves	206	12,6	169	19,2	375	14,9
De 700 à 899 élèves	252	15,4	88	10,0	340	13,5
De 900 à 1 199 élèves	408	24,9	66	7,5	474	18,8
De 1 200 à 1 499 élèves	298	18,2	38	4,3	336	13,3
1 500 élèves et plus	264	16,1	19	2,2	283	11,2
<b>Total LEGT - LPO</b>	<b>1 641</b>	<b>100,0</b>	<b>879</b>	<b>100,0</b>	<b>2 520</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne	1 044 élèves		515 élèves		860 élèves	
<b>dont LPO</b>						
Moins de 100 élèves			9	4,2	9	0,9
De 100 à 299 élèves	23	3	29	13,5	52	5,3
De 300 à 499 élèves	87	11,4	44	20,5	131	13,4
De 500 à 699 élèves	111	14,6	52	24,2	163	16,7
De 700 à 899 élèves	110	14,5	24	11,2	134	13,7
De 900 à 1 199 élèves	180	23,7	26	12,1	206	21,1
De 1 200 à 1 499 élèves	122	16,1	21	9,8	143	14,7
1 500 élèves et plus	127	16,7	10	4,7	137	14,1
<b>Total LPO</b>	<b>760</b>	<b>100,0</b>	<b>215</b>	<b>100,0</b>	<b>975</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne	1 035 élèves		681 élèves		957 élèves	

► Champ : France, Public + Privé sous contrat (hors EREA).

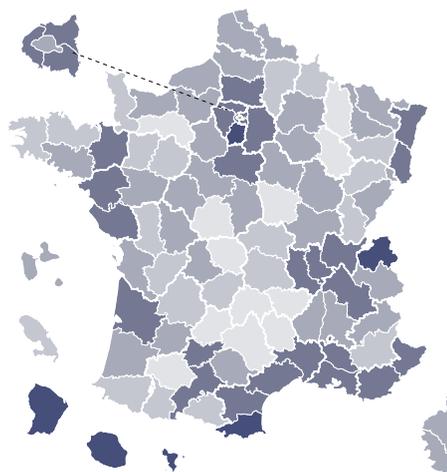
Lecture : 14,8% des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves.

RERS 2024, DEPP

## 3 Taille moyenne des collèges (public + privé) par département à la rentrée 2023



France : 483 élèves



► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

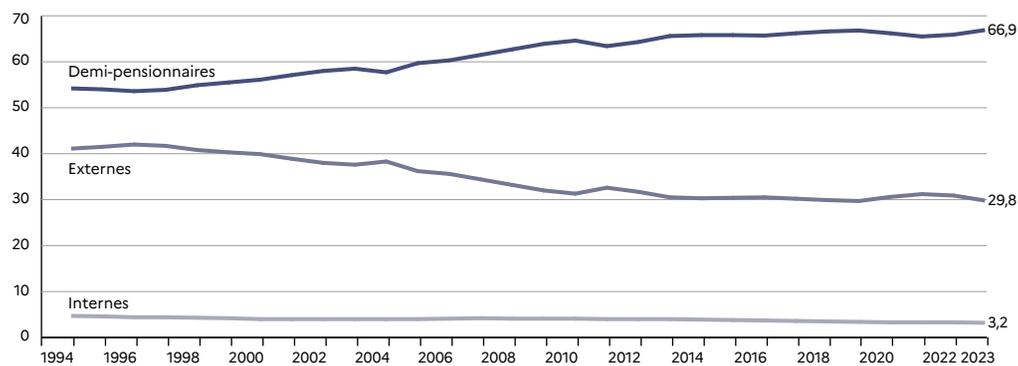
À la rentrée 2023, les deux tiers des élèves du second degré dans les établissements publics ou privés sous contrat sont **demi-pensionnaires** (3 785 200 élèves) et 3,2% sont **internes** (183 600) (2). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 12,8 points aux dépens des **externes** (-11,3 points) et des internes (-1,5 point) (1). En 2021, pour la première fois depuis 2000, les élèves du second degré public sont un peu moins souvent demi-pensionnaires que dans le privé sous contrat (65,3% contre 66,3%), et c'est toujours le cas en 2023 (66,6% contre 68,1%).

Dans les établissements du secteur public en 2023, la part des demi-pensionnaires, bien qu'en hausse, reste inférieure à son niveau de 2019 (67,0%). Dans le secteur privé, après une stabilité autour de 66% entre les rentrées 2019 et 2021, la part des demi-pensionnaires augmente légèrement en 2023 comme en 2022 (+0,9 point respectivement pour les deux années). Le régime de l'internat est sensiblement le même dans le secteur privé (3,3% des élèves) que dans le secteur public (3,2%) alors qu'il était plus fréquent dans le secteur privé jusqu'à présent. En 2000, 3,5% des élèves du secteur public et 5,9% des élèves du secteur privé étaient internes.

Les élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée sont plus fréquemment demi-pensionnaires (respectivement 72,8% et 76,3%) que les élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée (respectivement 67,6% et 57,7%) (3). Réciproquement, les élèves d'origine sociale défavorisée sont plus fréquemment externes (39,3%, contre 29,8% en moyenne). Les élèves d'origine sociale favorisée ou moyenne sont un peu plus fréquemment internes (3,5% et 3,8% contre 3,2% toute origine sociale confondue), bien que ce régime reste rare. Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles, mais il est cependant à noter que les filles d'origine sociale très favorisée sont un peu plus souvent externes que les garçons, alors que c'est l'inverse pour les jeunes d'origine sociale défavorisée.

Les élèves en collège sont très rarement internes (0,4%). Ils sont plus nombreux au lycée et en particulier dans les lycées professionnels (12,8%) et les EREA (4). La forte proportion d'externes observée dans les EREA (36,2%) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial. Les élèves qui suivent une formation post-bac dans un établissement du second degré sont 12,0% à être internes.

### 1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

**Origine sociale** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les établissements et les structures ».
- Voir la fiche 2.10 pour les données statistiques sur les services d'internat.

**2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré**

		2020	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	
		%	%	%	%	%	%	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Demi-pensionnaires	57,3	65,8	66,5	67,0	66,2	65,3	65,5	2 973 969	66,6
	Externes	39,2	30,3	29,8	29,6	30,6	31,5	31,3	1 346 657	30,2
	Internes	3,5	3,8	3,7	3,4	3,2	3,2	3,2	144 524	3,2
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>4 465 150</b>	<b>100,0</b>						
<b>Privé</b>	Demi-pensionnaires	51,1	60,1	63,0	66,1	66,0	66,3	67,2	811 280	68,1
	Externes	43,0	34,9	32,7	30,2	30,6	30,3	29,4	341 210	28,6
	Internes	5,9	5,0	4,4	3,7	3,4	3,5	3,4	39 046	3,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>1 191 536</b>	<b>100,0</b>						
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	56,1	64,6	65,8	66,8	66,2	65,5	65,9	3 785 249	66,9
	Externes	39,9	31,3	30,4	29,7	30,6	31,2	30,9	1 687 867	29,8
	Internes	4,0	4,1	3,8	3,4	3,3	3,3	3,3	183 570	3,2
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>5 656 686</b>	<b>100,0</b>						

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2024, DEPP

**3 Modes d'hébergement des élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2023, en %**

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	76,3	72,8	67,6	57,7	66,9
	Externes	20,9	23,7	28,6	39,3	29,8
	Internes	2,8	3,5	3,8	3,0	3,2
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	1 427 567	709 394	1 471 971	1 861 897	5 656 686
<i>dont filles</i>	Demi-pensionnaires	76,1	72,8	67,7	58,0	66,9
	Externes	21,2	23,9	28,6	39,1	30,0
	Internes	2,7	3,4	3,7	2,9	3,1
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	700 626	351 164	736 306	928 099	2 804 771
<i>dont garçons</i>	Demi-pensionnaires	76,5	72,9	67,6	57,4	66,9
	Externes	20,5	23,5	28,6	39,4	29,7
	Internes	3,0	3,7	3,8	3,1	3,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	726 941	358 230	735 665	933 798	2 851 915

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public + Privé sous contrat, hors post-bac.

RERS 2024, DEPP

Note : l'information sur l'origine sociale est manquante pour 3,3% des élèves (3,2% des filles et 3,4% des garçons).

**4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2023, en %**

		Collège	EREA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	72,7	53,2	47,5	57,6	65,5	36,8
	Externes	26,8	10,6	39,8	35,6	30,8	51,2
	Internes	0,4	36,2	12,8	6,9	3,7	12,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	3 370 806	9 058	391 124	2 166 304	5 937 292	280 606
<i>dont public</i>	Demi-pensionnaires	70,9	53,7	49,0	60,1	65,4	42,5
	Externes	28,9	9,9	37,5	32,8	30,9	44,6
	Internes	0,3	36,4	13,5	7,0	3,7	13,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	2 652 913	8 970	316 186	1 713 409	4 691 478	226 328

► Champ : France, Public + Privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Les ensembles immobiliers du second degré occupent une surface cadastrale de 167 millions de m<sup>2</sup>, dont 53 millions de m<sup>2</sup> bâtis (2). La surface plancher totale s'élevé à 78 millions de m<sup>2</sup>. La surface développée est de 20 m<sup>2</sup> en moyenne par élève (3). Cette moyenne varie selon le type d'établissement, de 16 m<sup>2</sup> dans les collèges à 40 m<sup>2</sup> dans les lycées professionnels (LP).

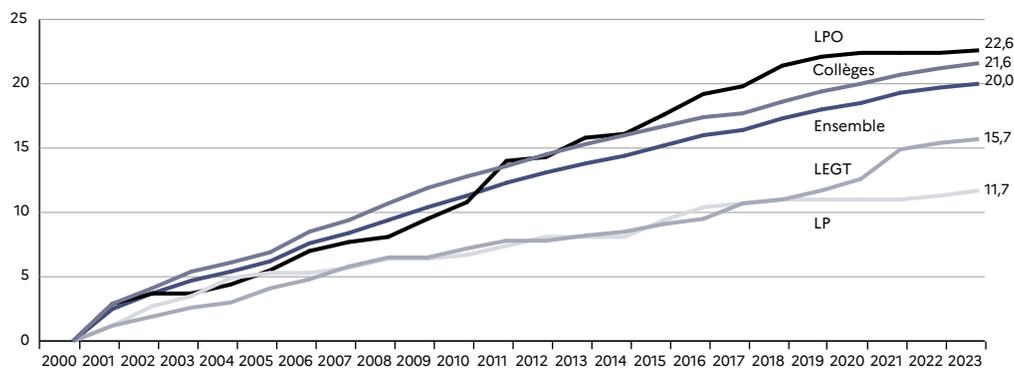
La moitié des bâtiments des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et des LP ont été construits avant 1970. Les bâtiments des lycées polyvalents (LPO) sont les plus récents : un quart d'entre eux ont été construits après 2000 (1). Il en est de même pour les collèges.

Les capacités d'accueil sont occupées à 78%. Ce taux dépasse 90% dans un tiers des établissements.

L'équipement en terminaux (fixes + mobiles) est quatre fois plus élevé dans le second degré (53 terminaux pour 100 élèves) que dans le premier degré (12 terminaux pour 100 élèves) (4).

La part des ensembles immobiliers proposant le service d'internat à leurs élèves (26%) diffère suivant le type d'établissement : 6% des collèges, deux tiers des LEGT, trois quarts des LPO et LP. Le taux d'occupation des internats est plus faible dans les collèges (62%) que dans les lycées où quatre lits sur cinq sont occupés.

### 1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), Public.

Lecture : en 2023, 21,6% des bâtiments des collèges ont une date de construction postérieure à 2000.

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

L'enquête Internat – Cadre de vie (ICV) remplace l'enquête Parc immobilier depuis la rentrée 2023. Désormais, l'enquête concerne tous les établissements publics du second degré. Elle est représentative de tous les établissements publics du second degré de France. Le dénombrement des internats a été modifié : on dénombre les établissements proposant le service d'internat à leurs élèves, que ce soit au sein de leur établissement ou d'un autre établissement.

**Capacité d'accueil, ensemble immobilier du second degré, internat, surface bâtie, surface développée, surface non bâtie, surface plancher, terminaux (fixes et mobiles)** – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, enquête Internat – Cadre de vie (ICV), enquête MicroTic sur l'équipement informatique dans le secteur public.

**2 Surfaces en 2023-2024, en milliers de m<sup>2</sup>**

	Collèges	LEGT	LP	LPO	Ensemble
<b>Surface cadastrale</b>	<b>83 200</b>	<b>32 300</b>	<b>18 300</b>	<b>33 200</b>	<b>167 000</b>
Surfaces non bâties	56 400	23 000	12 000	22 600	114 000
- dont cours de récréation	14 000	4 800	2 000	4 100	25 000
- dont aires sportives découvertes	6 300	2 800	900	2 300	12 200
- dont espaces verts	31 400	13 300	7 600	13 400	65 700
Surfaces bâties	26 800	9 400	6 400	10 700	53 200
Taux d'encombrement (%) (1)	32	29	35	32	32
<b>Surface plancher</b>	<b>35 200</b>	<b>17 200</b>	<b>8 800</b>	<b>17 100</b>	<b>78 300</b>
dont : surface plancher des bâtiments principaux	35 200	17 200	8 800	17 100	78 300

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France, Public.**

1. Surface bâtie/surface cadastrale.

**Note** : en raison des arrondis, la somme des sous-totaux par type d'établissement peut ne pas être égale au total « Ensemble ».

**3 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2023-2024**

	Collèges	LEGT	LP	LPO	Ensemble
<b>Surface développée moyenne par élève (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>26</b>	<b>20</b>
<b>Ancienneté des bâtiments (%)</b>					
Construits avant 1970	32	56	47	39	37
Construits de 1970 à 1979	22	8	19	14	19
Construits de 1980 à 1989	12	9	6	9	10
Construits de 1990 à 1999	13	11	17	16	13
Construits de 2000 à 2009	11	6	6	8	9
Construits depuis 2010	11	10	6	15	11
<b>Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (%)</b>					
Taux moyen d'occupation (1)	80	78	71	77	78
Part des établissements occupés à plus de 90%	32	29	18	20	29
<b>Dotation des ensembles immobiliers</b>					
Part dotés d'au moins une salle spécialisée (en %) (2)	100	100	100	100	100
Nombre d'élèves par place en CDI (3)	14	15	11	16	14
<b>Internats (%)</b>					
Part des ensembles dotés d'internat	6	62	75	70	26
Taux d'occupation des lits (4)	66	84	78	78	78
Part des lits destinés aux filles (4)	47	54	38	42	45

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France, Public.**

1. Nombre d'élèves de l'établissement à la rentrée 2023/capacité totale d'accueil.

2. Les salles de cours spécialisées sont les salles scientifiques, technologiques, informatiques, artistiques, les laboratoires, les locaux dédiés aux langues et les ateliers.

3. CDI : centre de documentation et d'information.

4. Les données 2023 ont été imputées avec les données 2022 pour calculer ces indicateurs.

**4 Indicateurs sur l'équipement numérique du secteur public en 2023-2024**

	Nombre de terminaux fixes pour 100 élèves	Nombre de terminaux mobiles pour 100 élèves	Nombre d'outils de vidéoprojection pour 100 élèves
Écoles maternelles	3	4	2
Écoles élémentaires	5	10	4
Écoles primaires	4	10	4
<b>Ensemble 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>
Collèges	24	17	7
LEGT	42	25	7
LP	67	27	11
LPO	49	32	7
<b>Ensemble 2<sup>d</sup> degré</b>	<b>32</b>	<b>21</b>	<b>7</b>

RERS 2024, DEPP

► **Champ : France, Public.**

## 2.11 Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1-CM2

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CM1-CM2 ont, pour une large majorité d'entre eux, une opinion positive sur le climat scolaire : 92% déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école et 93% dans leur classe (1). Plus de neuf écoliers sur dix jugent entretenir de bonnes relations avec leurs camarades, leur enseignant et les autres adultes de l'école.

La majorité des élèves (96%) considèrent « bien » ou « tout à fait bien » apprendre dans leur classe. Près des deux tiers des écoliers disent être encouragés par leur enseignant face à une difficulté et 72% déclarent recevoir des félicitations de leur enseignant. Cependant, 58% des élèves disent rencontrer des difficultés dans le travail après la classe (2).

L'insécurité à l'école semble préoccuper une partie des élèves. Plus d'un tiers dit avoir déjà eu peur dans leur école depuis le début de l'année scolaire. Près d'un quart des élèves déclare avoir déjà eu peur d'y venir à cause de la violence et la même proportion déclare avoir déjà eu peur dans les toilettes de l'école.

L'enquête interroge les élèves sur les éventuelles violences subies au cours de l'année scolaire à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre (3). Les atteintes les plus fréquentes sont les insultes ou moqueries (42% des élèves), les mises à l'écart (41%) et les vols (40%).

Les filles et les garçons ont une perception proche du climat scolaire. Toutefois, en proportion, les filles sont bien moins souvent punies que les garçons. Elles sont par ailleurs plus nombreuses à déclarer avoir peur à l'école et indiquent plus souvent être mises à l'écart par les autres élèves.

### Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation existe depuis 2011 dans le second degré. Pour la première fois, l'enquête a été menée dans le premier degré au printemps 2021. Les 11 600 élèves interrogés sont de niveau CM1 et CM2. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 300 écoles publiques et privées sous contrat, représentatives au niveau national. Le champ géographique est donc la France, mais sans Mayotte (pour des raisons logistiques).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.08.

#### Source

DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 en 2020-2021.

## 1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur école en 2020-2021, en %

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
<b>Se sentir bien à l'école et dans la classe</b>						
Se sentir bien ou très bien dans son école	92,4	91,8	93,0	90,6	92,5	92,5
Se sentir bien ou très bien dans sa classe	93,1	92,8	93,3	90,9	94,0	93,0
<b>Les relations avec les élèves et les adultes de l'école</b>						
S'entendre bien ou très bien avec les autres élèves	91,6	90,7	92,5	90,9	91,2	91,8
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines	87,4	87,6	87,2	88,0	86,5	87,6
Bien ou très bien s'entendre avec son maître ou sa maîtresse	94,3	96,5	92,2	94,4	95,2	94,1
Bien ou très bien s'entendre avec les autres adultes de l'école	92,7	94,9	90,6	92,0	93,6	92,5
<b>L'apprentissage</b>						
On apprend bien ou tout à fait bien dans sa classe	95,8	96,2	95,3	95,2	96,4	95,6
Les évaluations données sont justes ou très justes	95,6	96,2	95,0	91,8	96,9	95,5
<b>Les punitions</b>						
N'a pas été puni dans l'année	46,4	63,0	30,4	42,3	46,8	46,7
Les punitions sont justes ou très justes	76,4	80,0	73,0	69,9	80,8	75,9
<b>Les bâtiments et services de l'école</b>						
Les bâtiments de l'école sont jolis ou très jolis	74,7	77,4	72,0	72,3	79,8	73,6
Bien aimer ou adorer aller en récréation	95,6	94,2	97,0	94,2	95,8	95,7
Bien aimer ou adorer manger à la cantine (1)	75,0	74,4	75,6	75,7	77,6	74,3
Bien aimer ou adorer se rendre aux activités périscolaires (1)	84,5	84,9	84,1	87,8	85,7	84,0
Les toilettes de l'école sont propres ou très propres	33,6	36,4	30,8	31,5	43,7	31,2
<b>L'insécurité à l'école</b>						
Sentiment de peur à l'école	36,1	42,9	29,5	38,9	36,8	35,6
Peur de venir à l'école à cause de la violence	23,1	27,5	18,8	26,4	24,8	22,4
Sentiment de peur dans les toilettes de l'école	23,9	31,9	16,1	27,3	22,8	23,9

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Pour les élèves concernés.

## 2 Opinion des élèves sur le travail scolaire en 2020-2021, en %

	Ensemble	Filles	Garçons
<b>Passer du temps à faire le travail (leçon, exercices) après la classe (à la maison, à l'étude, etc.)</b>			
Non, pas du tout	10,4	9,9	10,8
Oui, un peu	47,2	45,9	48,5
Oui, beaucoup ou énormément	42,4	44,2	40,7
<b>Rencontrer des difficultés dans le travail à faire à la maison</b>			
Non, pas du tout	41,5	41,5	41,6
Oui, un peu	51,0	51,4	50,6
Oui, beaucoup ou énormément	7,5	7,1	7,8
<b>Encouragements de l'enseignant face à une difficulté</b>			
Oui	63,3	65,3	61,4
Non	10,7	8,7	12,5
Ne sait pas	14,1	14,8	13,5
N'a pas de difficulté	11,9	11,2	12,6
<b>Félicitations de l'enseignant</b>			
Oui	71,9	74,2	69,6
Non	12,6	10,3	14,9
Ne sait pas	15,5	15,4	15,5
<b>Aide de l'enseignant comme pour les autres élèves</b>			
Oui, d'accord ou tout à fait d'accord	93,7	95,0	92,3

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

## 3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2020-2021 de violences à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
<b>Atteintes psychologiques</b>						
Insulte ou moquerie	41,9	38,9	44,8	46,3	42,7	41,4
Mise à l'écart	41,1	44,5	37,8	34,2	43,9	40,9
Surnom méchant	35,7	33,8	37,6	36,8	36,4	35,5
Menace	18,4	16,4	20,3	23,0	17,9	18,1
Voyeurisme dans les toilettes	14,8	13,7	15,8	18,4	15,0	14,5
<b>Atteintes physiques</b>						
Bagarre	36,5	22,3	50,4	43,6	38,4	35,5
Bousculade	32,0	28,0	35,9	35,3	32,5	31,6
Coup	28,2	20,6	35,6	34,0	28,8	27,6
Cible de lancers d'objets	12,3	10,7	13,9	16,4	11,9	12,1
Embrassade forcée	8,4	8,6	8,3	11,0	7,4	8,5
<b>Atteintes aux biens</b>						
Vol	40,2	42,4	38,1	51,4	36,2	40,3
Racket	8,1	7,4	8,8	10,6	5,9	8,4
<b>Jeux dangereux</b>						
A participé à un ou plusieurs jeux qui semblent dangereux	22,4	15,1	29,4	24,5	23,3	22,0
A été obligé(e) de participer à un jeu dangereux	5,2	4,1	6,2	5,5	5,4	5,1

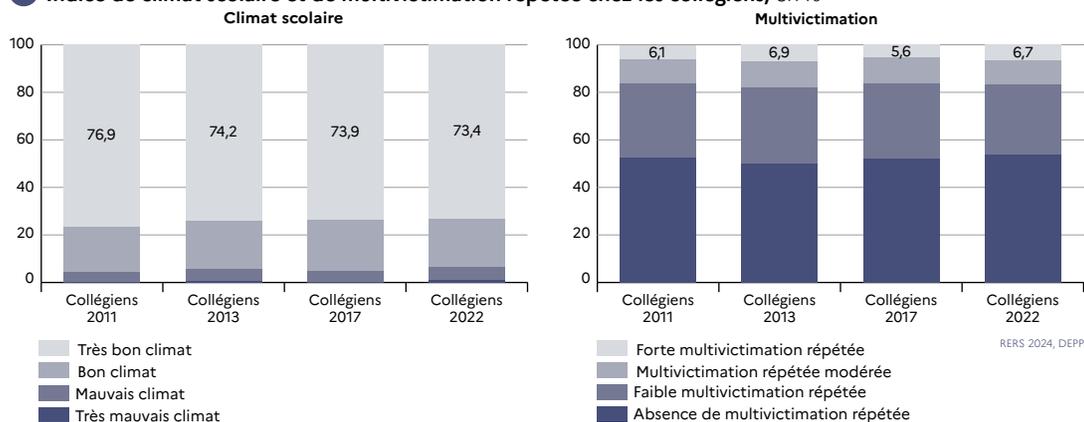
► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, tout comme les précédentes années, les collégiens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Plus de 73% des élèves ont répondu dans un sens positif à au moins dix questions sur douze et 94% ont donné au moins sept réponses positives (1). Parmi les collégiens, 93% déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretiennent de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du collège. De manière générale, les collégiens ont une bonne opinion sur l'apprentissage : 90% déclarent apprendre « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège. Le sentiment de sécurité au collège est élevé dans son enceinte (91%), mais moindre à ses alentours (75%), notamment pour les filles (71%).

En dépit de ce climat scolaire qu'ils décrivent globalement de manière positive, les collégiens déclarent être victimes de certaines violences. Les atteintes les plus fréquentes sont les vols de fournitures scolaires (54%), les surnoms désagréables (44%), les insultes (43%) et l'ostracisme (43%) (3). Les violences physiques concernent davantage les garçons que les filles, mais ces dernières sont plus victimes de mises à l'écart (une fille sur deux). Globalement, 46% des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire et 6,7% signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2017 où elle concernait 5,6% des collégiens.

### 1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les collégiens, en %



► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

#### Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2023, 15 850 lycéens du secteur public et privé sous contrat de France ont répondu au questionnaire de l'enquête.

**Indice de climat scolaire, indice de multivictimation répétée**  
– Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 23.08 ; 23.07.

## 2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège en 2021-2022, en %

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
<b>Climat scolaire dans le collège et dans la classe</b>						
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	92,9	91,5	94,3	91,8	94,0	92,7
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	91,3	90,1	92,5	89,1	92,5	91,1
<b>Les bâtiments du collège</b>						
Les bâtiments du collège sont plutôt ou tout à fait agréables	83,5	84,1	83,0	77,5	88,0	82,6
<b>L'apprentissage</b>						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	90,0	90,0	89,9	88,5	91,6	89,6
Les notes (ou évaluations) de la classe sont plutôt ou très justes	84,4	85,4	83,4	81,2	86,9	83,9
<b>Les relations avec les élèves et les adultes du collège</b>						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	83,3	81,2	85,4	77,4	85,5	83,2
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines (1)	83,8	80,5	87,0	79,9	86,1	83,4
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	82,2	83,6	80,9	77,7	86,6	81,3
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	88,4	88,7	88,0	86,0	89,9	88,1
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les autres adultes (personnels de direction, d'accueil ou de cantine) (1)	92,4	93,3	91,5	89,8	94,2	92,1
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	72,4	72,0	72,8	62,8	79,1	71,2
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs (1)	90,3	90,7	89,9	83,3	92,9	90,1
<b>Les punitions</b>						
Les professeurs interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	85,9	86,2	85,7	81,8	87,2	85,9
Les sanctions et les punitions dans le collège sont plutôt ou très justes (1)	67,5	70,6	64,6	65,5	70,3	66,8
A été puni au moins une fois dans l'année	49,9	36,6	62,8	52,3	49,2	49,9
<b>L'insécurité dans le collège</b>						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le collège	79,6	81,7	77,6	65,1	85,7	79,0
A été absent au moins une fois par peur (1)	15,7	21,5	10,2	16,5	15,5	15,7
A été absent au moins une fois sans autorisation	20,1	18,2	22,0	33,6	16,1	20,2
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son collège (1)	91,3	90,6	92,0	88,7	92,3	91,2
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son collège (1)	74,7	70,7	78,6	66,1	79,0	74,1
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au collège	84,5	78,4	90,5	79,2	89,9	83,4

► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

## 3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2021-2022 de violences au collège ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
<b>Atteintes psychologiques</b>						
Surnom désagréable (1)	44,4	43,6	45,1	42,0	45,0	44,4
Insulte (1)	42,7	42,7	42,7	45,4	41,7	42,8
Ostracisme (1)	42,6	50,0	35,5	35,7	42,6	43,2
Moquerie par rapport au comportement ou le travail en classe (1) (2)	34,0	35,1	33,0	32,5	32,6	34,5
Sentiment d'humiliation (1)	14,4	15,5	13,3	16,8	13,0	14,6
Menace	13,2	12,8	13,5	18,1	11,2	13,3
<b>Atteintes physiques</b>						
Bousculade (1)	27,5	26,2	28,8	28,5	28,0	27,3
Coup (1)	15,3	11,8	18,7	18,8	15,0	15,2
Bagarre collective (1)	14,8	9,7	19,8	17,2	14,3	14,8
Cible de lancers d'objets (1)	12,5	11,8	13,2	15,8	11,2	12,6
Jeux dangereux	9,3	5,0	13,5	10,3	9,1	9,2
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	4,3	3,3	5,2	6,0	3,7	4,3
<b>Atteintes aux biens</b>						
Vol de fournitures scolaires	54,2	56,0	52,5	59,9	46,9	55,9
Dégradation d'objet personnel	20,5	18,6	22,4	18,1	20,6	20,7
Vol d'objets personnels	15,5	16,8	14,1	15,2	13,8	16,0
Vol d'argent	6,3	5,9	6,7	8,1	3,5	7,0
Racket	4,4	4,0	4,7	6,8	3,3	4,5
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter (3)	2,6	1,4	3,7	3,5	1,5	2,8
Vol du vélo, trottinette ou scooter (3)	1,4	0,8	2,0	2,3	0,6	1,6
<b>Atteintes sexuelles</b>						
Voyeurisme	8,5	10,2	6,9	7,0	9,2	8,4
Caresse forcée	6,3	6,6	6,0	7,9	6,2	6,2
Baiser forcé	3,2	3,2	3,2	4,2	3,2	3,1
<b>Cyberviolences</b>						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone, Internet	21,1	24,0	18,3	22,0	20,5	21,2
Diffusion de rumeurs, photos ou films humiliant sur Internet	8,8	10,5	7,2	10,2	7,8	9,0
Usurpation d'identité	5,4	6,2	4,6	8,0	4,4	5,4
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos à caractère sexuel	4,4	3,7	5,2	5,0	4,1	4,5
Menace par téléphone ou Internet	3,6	4,4	2,9	3,4	3,4	3,7
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2,5	1,8	3,1	5,7	2,0	2,4
Racket par téléphone ou Internet	0,5	0,5	0,4	1,0	0,3	0,5

► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de multivictimation répétée.

2. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur les moqueries uniquement liées à la bonne conduite en classe.

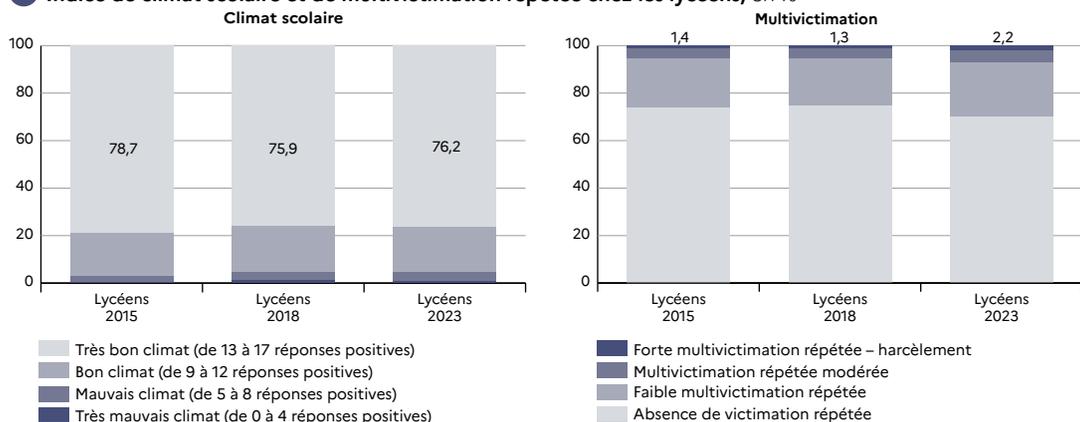
3. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur le vol ou la dégradation de leur éventuel vélo ou scooter.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, tout comme les précédentes années, les lycéens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Ils sont 76 % à déclarer un très bon climat (au moins treize réponses positives sur dix-sept questions) et 95 % à déclarer un bon ou un très bon climat scolaire (au moins neuf réponses positives) (1). Parmi les lycéens, 91 % déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretient de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du lycée. En dépit de ce climat scolaire globalement positif, 59 % des lycéens se disent « plutôt » ou « très » stressés par rapport aux examens ou aux évaluations (contre 40 % de lycéens « plutôt pas » ou « pas du tout » stressés), en particulier les filles (77,7 % contre 41,4 % des garçons).

Les lycéens déclarent être victimes de certaines violences, le plus souvent de vols de fournitures scolaires (38 %), d'ostracisme (35 %), de moqueries liées au comportement ou au travail en classe (33 %) et de surnoms désagréables (27 %) (3). Les violences à caractère sexuel touchent beaucoup plus les filles que les garçons : 14 % des lycéennes déclarent avoir été victimes d'un comportement déplacé à caractère sexuel contre 3 % des garçons. De même, les filles sont deux fois plus concernées par les mises à l'écart et les humiliations.

Globalement, 30 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire, et 2,2 % signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2018 où elle concernait 1,3 % des lycéens.

### 1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les lycéens, en %



► Champ : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

#### Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2023, 15 850 lycéens du secteur public et privé sous contrat de France ont répondu au questionnaire de l'enquête.

**Indice de climat scolaire, indice de multivictimation répétée**  
– Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 24.25 ; 24.26.

## 2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur lycée en 2022-2023, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	LP	LEGT	LPO
<b>Le climat scolaire dans le lycée et dans la classe</b>						
Se sent plutôt bien ou tout à fait bien dans son lycée (1)	90,7	88,6	92,7	86,1	91,7	91,1
Se sent plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	86,9	83,9	89,9	83,6	87,5	87,4
<b>Les bâtiments du lycée</b>						
Les bâtiments du lycée sont plutôt ou tout à fait agréables (1)	75,0	74,4	75,5	67,9	78,2	73,6
<b>L'apprentissage</b>						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son lycée (1)	83,6	84,5	82,7	78,3	86,4	82,0
Les notes données dans son lycée sont plutôt ou très justes (1)	80,7	81,0	80,5	82,9	80,1	80,7
Plutôt pas ou pas du tout stressé par rapport aux examens ou aux évaluations	40,5	22,3	58,6	54,4	34,6	42,6
<b>Les relations avec les élèves et les adultes du lycée</b>						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	88,1	84,9	91,3	80,7	90,8	87,6
Plutôt beaucoup ou beaucoup d'amis dans l'établissement	66,3	57,9	74,7	57,2	70,1	65,0
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	87,5	88,0	87,0	84,1	88,8	87,1
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	89,7	89,2	90,1	90,8	88,8	90,3
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les personnels de direction et de l'administration (1)	86,3	85,6	86,9	88,5	85,0	87,1
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les personnels de services ou de cantine (1)	95,2	95,7	94,6	94,7	95,2	95,2
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	84,3	81,8	86,8	73,4	88,7	82,8
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,6	89,4	89,8	83,6	92,2	88,7
<b>Les punitions</b>						
Les professeurs interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	81,9	81,2	82,5	76,4	84,2	81,0
Les sanctions et les punitions dans le lycée sont plutôt ou très justes (1)	72,5	74,7	70,3	64,8	74,8	72,5
A été puni au moins une fois dans l'année (1)	28,0	19,7	36,4	41,3	23,2	29,1
<b>L'insécurité dans le lycée et aux alentours</b>						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le lycée (1)	92,5	92,8	92,1	84,1	95,6	91,6
Absence sans autorisation (1) (2)	48,4	47,2	49,7	51,4	45,8	50,7
Absence par peur de la violence (1)	7,1	8,9	5,3	11,8	5,4	7,5
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son lycée (1)	93,2	91,7	94,7	87,2	95,6	92,4
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au lycée (1)	78,8	69,2	88,3	76,8	77,7	81,1
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son lycée (1)	78,1	72,7	83,6	71,9	81,4	76,3

► Champ : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

2. Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

## 3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2022-2023 de violences au lycée ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	LP	LEGT	LPO
<b>Atteintes psychologiques</b>						
Ostracisme	34,6	44,2	24,8	32,8	35,6	33,8
Moquerie par rapport au comportement ou au travail	32,6	35,2	30,1	30,5	33,1	32,9
Surnom désagréable	27,4	28,2	26,6	32,6	24,9	28,7
Insulte	22,5	25,2	19,7	29,7	20,3	22,5
Sentiment d'humiliation	15,1	19,8	10,3	16,1	15,2	14,6
Sentiment de harcèlement	12,7	12,8	12,6	18,6	10,6	13,2
Menace	6,6	6,8	6,4	10,6	5,2	6,9
<b>Atteintes physiques</b>						
Bousculade	8,2	8,7	7,6	13,2	6,6	8,2
Cible de lancers d'objets	5,6	5,1	6,1	9,1	4,5	5,8
Coup	4,0	3,9	4,2	8,4	2,8	4,1
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	1,4	0,9	1,9	3,0	1,0	1,4
<b>Atteintes aux biens</b>						
Vol de fournitures scolaires	37,7	37,0	38,3	41,0	35,5	39,2
Vol d'objets personnels	13,7	12,9	14,5	20,3	11,7	13,7
Dégradation d'objet personnel	12,6	11,2	14,0	18,0	10,9	12,8
Vol d'argent	5,1	4,6	5,6	8,7	3,7	5,5
Racket	2,0	1,6	2,4	4,2	1,5	1,7
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter	1,6	0,7	2,5	2,2	1,1	2,0
Vol du vélo, trottinette ou scooter	1,2	0,6	1,8	1,9	1,1	1,1
<b>Atteintes sexuelles</b>						
Comportement déplacé à caractère sexuel	8,5	14,3	2,7	6,9	9,7	7,6
Intimidation ou offense à caractère sexuel	5,3	8,4	2,2	6,1	4,9	5,4
Violence à caractère sexuel	2,7	3,9	1,5	3,7	2,3	2,9
<b>Cyberviolences</b>						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone et/ou Internet	15,0	16,2	13,8	18,1	14,2	14,9
Diffusion de rumeurs, commentaires, photos ou films humiliant sur Internet	9,3	11,5	7,1	11,3	8,5	9,6
Usurpation d'identité	4,0	4,1	3,9	5,6	3,2	4,4
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos violentes ou à caractère sexuel	2,9	2,8	3,0	4,3	2,6	2,8
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2,1	1,8	2,3	4,0	1,0	2,7
Menace par téléphone ou Internet	1,7	2,0	1,4	3,1	1,3	1,7
Racket par téléphone ou Internet	0,2	ε	ε	ε	ε	ε

► France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Au cours de l'année 2021-2022, les directeurs d'école et les enseignants du premier degré ont globalement une perception positive du climat scolaire dans leur école (1). Ainsi, 85,7% d'entre eux s'y sentent « bien » ou « très bien » et 82,0% sont « satisfaits » du climat scolaire dans l'école. Dans la classe, les enseignants et les directeurs partiellement déchargés d'enseignement expriment un niveau de satisfaction encore plus élevé : 92,1% s'y sentent « bien » ou « très bien » et 88,7% sont « satisfaits » du climat scolaire dans la classe.

La plupart des personnels entretiennent de « bonnes » ou « très bonnes » relations avec les élèves (98,6%), les parents (94,3%) et la directrice ou le directeur (90,3%). Cependant, ils signalent un fort déficit de considération de la part de l'institution : seulement 26,7% d'entre eux se sentent « tout à fait ou plutôt » considérés par l'institution. Le sentiment de considération de la part de la hiérarchie directe est plus favorable (65,4%).

Dans le cadre de leur travail, la très grande majorité des personnels a « le sentiment de faire quelque chose

d'utile aux autres » (85,1%), de « faire des choses qui leur plaisent » (93,1%) et qui « ont du sens » (83,7%). Ils expriment cependant une très forte insatisfaction à propos de la rémunération : seulement 9,1% estiment être rémunérés à leur juste valeur (2). Le manque de temps est particulièrement souligné par les directeurs partiellement déchargés d'enseignement puisque seuls 17,9% d'entre eux jugent disposer de temps suffisant pour effectuer leur travail. La moitié des enseignants estime recevoir le respect mérité de la part de leur hiérarchie contre 70,2% des directeurs déchargés d'enseignement.

Par ailleurs, 55,4% des personnels déclarent qu'il y a beaucoup ou un peu de violence dans leur école. En dépit de cela, 95,5% d'entre eux déclarent « se sentir en sécurité dans l'école », un peu moins aux abords de l'école (91,4%). Parmi les violences auxquelles les personnels du premier degré déclarent avoir été confrontés au cours de l'année scolaire 2021-2022 figurent l'arrogance ou le mépris (36,9%) et le refus ou la contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, du statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions (27,3%) (3).

### Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré s'inscrit dans la continuité des enquêtes statistiques réalisées par la DEPP auprès des élèves et celle menée auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale en 2019. Ainsi, les enseignants du premier degré ayant au moins une affectation sur une mission d'enseignement et/ou de direction dans une école publique ou privée sous contrat en France ont été interrogés. 21 000 personnels ont répondu au printemps 2022 à l'enquête. Celle-ci a été conduite dans une période d'application du protocole sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 2315.

### 1 Opinion des personnels sur le climat scolaire au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés d'enseignement	Directeurs totalement déchargés d'enseignement
<b>Enseignement et apprentissage</b>				
<b>Se sentir bien (1)</b>				
dans son école	85,7	85,0	89,7	88,3
dans sa classe	92,1	91,9	93,8	
dans sa fonction	79,6	79,8	77,9	79,2
<b>Les élèves apprennent bien dans l'école (1)</b>	<b>87,1</b>	<b>86,1</b>	<b>93,5</b>	<b>89,7</b>
<b>Les règles de vie collectives sont bien appliquées (1)</b>	<b>81,2</b>	<b>79,8</b>	<b>89,7</b>	<b>88,9</b>
<b>Être satisfait (1)</b>				
du climat scolaire dans l'école	82,0	80,8	89,6	88,1
du climat scolaire dans la classe	88,7	88,3	91,9	
<b>Relationnel</b>				
<b>Les relations sont bonnes ou très bonnes avec</b>				
les élèves	98,6	98,5	99,2	99,6
les parents	94,3	94,0	95,2	97,7
la directrice/le directeur	90,3	90,3		
<b>Être respecté par les élèves (1)</b>	<b>96,6</b>	<b>96,2</b>	<b>98,7</b>	<b>99,1</b>
<b>Être considéré (1)</b>				
par les parents d'élèves	80,1	78,8	86,3	94,1
par la hiérarchie directe	65,4	62,7	80,6	86,2
par l'institution	26,7	25,3	32,6	43,8
<b>Les parents sont bien accueillis dans l'école (1)</b>	<b>98,0</b>	<b>97,7</b>	<b>99,7</b>	<b>99,4</b>
<b>Sécuritaire</b>				
<b>Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup de violence dans l'école</b>				
<b>Se sentir en sécurité (1)</b>	<b>44,6</b>	<b>42,7</b>	<b>57,1</b>	<b>47,4</b>
à l'intérieur de l'école	95,5	95,2	97,5	96,9
aux abords de l'école	91,4	91,0	94,5	89,5
<b>Ne ressent pas du tout ou pas beaucoup d'appréhension avant d'aller au travail</b>	<b>76,8</b>	<b>76,2</b>	<b>80,0</b>	<b>80,6</b>

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. Tout à fait ou plutôt.

### 2 Opinion des personnels sur leur condition de travail au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
<b>Rapports sociaux au travail</b>				
Recevoir le respect mérité de la part de ses collègues (1)	88,9	89,1	88,1	84,2
Avoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles (1)	55,1	54,5	58,1	61,8
Recevoir le respect mérité de la part de sa hiérarchie (1)	52,1	49,6	65,9	70,2
<b>Valeurs</b>				
Faire des choses qui plaisent au sein du travail (1)	93,1	93,3	93,1	87,4
Avoir l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres (2)	85,1	84,9	86,6	85,3
Le sentiment de faire quelque chose qui a du sens (2)	83,7	83,9	83,0	77,0
<b>Conditions de travail</b>				
Être rémunéré à sa juste valeur (1)	9,1	8,9	9,0	16,2
Être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite (1)	29,1	28,0	32,2	52,8
Avoir une formation suffisante et adaptée (1)	28,0	27,3	30,1	40,1
Avoir le temps suffisant pour effectuer son travail (1)	30,6	32,4	17,9	33,0
Avoir le sentiment de ne pas être épuisé (2)	38,9	38,2	41,8	52,1
Avoir des possibilités suffisantes de coopération (1)	47,9	48,1	47,3	44,5

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

1. D'accord ou tout à fait d'accord.

2. Toujours ou souvent.

### 3 Proportion de personnels confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2021-2022, en %

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
Expression avec arrogance, avec mépris	36,9	35,6	43,7	47,2
Refus ou contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, de votre statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions	27,3	26,8	30,3	31,7
Moquerie ou insulte (y compris par des gestes, exemple : doigt d'honneur, etc.)	10,3	10	11,4	14,9
Menacé (y compris par des gestes ou des regards, une intimidation, par Internet, etc.) avec ou sans objet dangereux ou arme	10,1	9	15,8	22,4
Vol(s) ou dégradation(s) du matériel pédagogique	9,1	9,7	5,1	7,4
Harcelé	6,4	6,2	7,8	9,4

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2024, DEPP

Dans les écoles publiques, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ont déclaré en moyenne 4,6 incidents graves pour 1 000 écoliers au cours de l'année scolaire 2022-2023 (1). La violence scolaire est plus élevée dans le second degré : les chefs d'établissement du second degré public et privé sous contrat ont déclaré en moyenne 13,7 incidents graves pour 1 000 élèves. Le degré d'exposition à la violence demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) – avec 20,2 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves – que dans les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées polyvalents (LEGT et LPO) – avec 5,1 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, ce taux est de 15,8.

Les IEN ne déclarent aucun incident grave pour 79% des écoles publiques (2). De même, 33% des chefs d'établissement des collèges et des lycées ne déclarent aucun incident grave. Cette situation est plus fréquente pour les proviseurs de LEGT et de LPO (42%) que les principaux de collège (30%) et les proviseurs de LP (29%).

Le type d'incidents graves déclarés correspond, en premier lieu, à des atteintes aux personnes, impliquant un auteur et une victime. Au cours de l'année scolaire 2022-2023, les atteintes aux personnes représentent 89,1% des incidents graves dans les écoles publiques et 76,5% dans le second degré (3). Parmi elles, les violences verbales comptent pour plus de la moitié : 42,9% des incidents graves dans les écoles publiques et 43,3% dans les collèges et les lycées. Les violences physiques représentent 40,3% des incidents graves dans les écoles publiques et 24,3% dans les collèges et les lycées. Les autres incidents graves relèvent d'atteintes aux biens (3,4% dans les écoles publiques et 5,3% dans le second degré) ou d'atteintes à la sécurité (respectivement 7,5% et 18,2%).

### Précisions

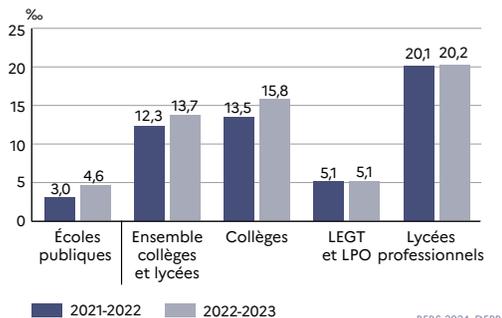
**Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis)**, reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, permet le recueil tout au long de l'année, auprès d'inspecteurs de l'éducation nationale et de chefs d'établissement, des faits graves survenus dans les établissements et écoles dont ils ont la responsabilité. Les données diffusées portent sur les écoles publiques et le second degré public et privé sous contrat. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 1 300 établissements et 200 circonscriptions (7 500 écoles publiques).

Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Une restriction est apportée sur les violences verbales et physiques entre élèves ; seules les plus graves sont retenues comme celles motivées par une discrimination ou ayant entraîné des soins.

### Pour en savoir plus

- Notes d'information : 24.04 ; 23.02.

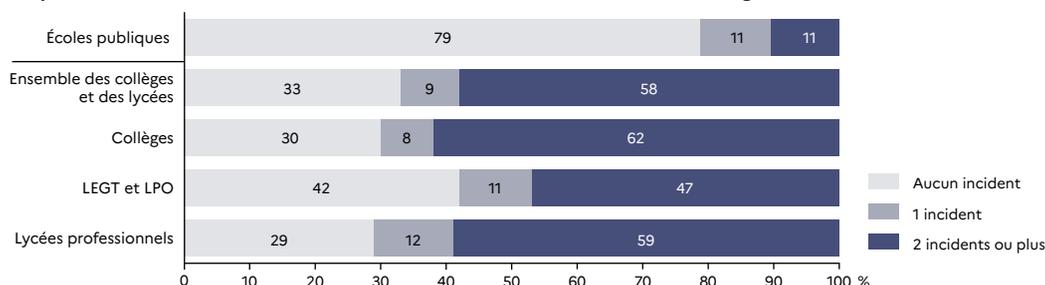
**1 Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves (1)**



► Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.  
1. Voir « Précisions ».

RERS 2024, DEPP

**2 Répartition des écoles et des établissements suivant le nombre d'incidents graves, en %**



► Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.  
**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2022-2023, 29% des proviseurs de lycées professionnels n'ont déclaré aucun incident grave.

RERS 2024, DEPP

**3 Les incidents graves selon leur nature, en %**

Types d'incident grave	Écoles publiques		Ensemble des collèges et lycées		Collèges		LEGT et LPO		Lycées professionnels	
	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022	2022-2023
<b>Atteintes aux personnes</b>	86,9	89,1	76,9	76,5	80,6	79,7	67,7	66,0	68,8	69,7
Violence verbale (orale ou écrite)	44,3	42,9	43,6	43,3	43,6	44,6	40,7	35,0	47,3	46,1
Violence physique	38,0	40,3	24,6	24,3	27,3	25,2	20,7	25,3	15,5	17,0
Autres atteintes aux personnes	4,6	5,9	8,7	8,9	9,7	9,8	6,2	5,7	6,0	6,6
Atteinte à la vie privée (via les réseaux sociaux notamment)	1,2	1,4	3,1	3,3	3,6	3,6	2,0	2,8	2,0	2,5
Violence sexuelle (1)	3,2	4,2	3,9	3,4	4,4	3,9	2,5	1,5	2,8	2,3
Racket	0,2	0,3	1,0	0,7	0,9	0,8	1,5	0,7	0,9	0,8
Bizutage et « happy slapping » (2)	0,0	0,0	0,7	1,4	0,8	1,6	0,1	0,7	0,3	1,0
<b>Atteintes aux biens</b>	3,7	3,4	6,5	5,3	5,8	4,8	9,6	7,7	6,1	5,0
Vol	1,3	1,2	3,0	2,7	2,6	2,4	5,3	4,9	2,5	2,2
Dommage aux locaux ou au matériel	2,1	1,9	2,9	2,2	2,6	2,1	4,0	2,4	3,1	2,7
Dommage aux biens personnels	0,3	0,3	0,6	0,3	0,6	0,3	0,3	0,5	0,5	0,2
<b>Atteintes à la sécurité</b>	9,4	7,5	16,6	18,2	13,6	15,5	22,7	26,3	25,1	25,3
Consommation d'alcool/stupéfiants ou trafic de stupéfiants	0,2	0,2	3,2	2,1	1,5	0,9	2,8	5,4	12,9	8,6
Consommation de stupéfiants			1,4	1,4	0,4	0,3	1,7	3,6	6,5	5,4
Port et/ou consommation d'alcool	0,1	0,2	1,4	0,7	0,6	0,4	1,1	0,6	6,1	2,5
Trafic de stupéfiants	0,1	0,3	0,4	0,4	0,5	0,2	0	1,2	0,3	0,7
Autres atteintes	9,2	7,1	13,2	15,8	12,1	14,6	19,9	20,8	12,2	16,7
Port d'arme blanche ou objet dangereux	1,3	1,3	5,7	4,1	6,4	4,4	3,5	3,2	4,3	3,6
Intrusion sans violence	1,9	1,8	1,8	1,6	1,0	1,0	4,7	3,9	2,0	2,6
Suicide ou tentative de suicide	0,5	0,3	0,8	0,9	0,8	0,4	1,0	3,3	0,6	0,8
Port d'arme à feu (sans violence)	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,0	0,0	0,1	0,1
Atteinte à la laïcité	1,6	2,6	1,6	2,6	1,5	2,3	1,9	3,6	1,5	3,1
Autre fait de violence	3,6	0,9	3,2	6,5	2,3	6,4	8,8	6,8	3,7	6,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

► Champ : France, écoles publiques et établissements publics et privés sous contrat du second degré.  
1. Le terme « violence à caractère sexuel » est utilisé dans les écoles publiques.  
2. Le « happy slapping » est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

RERS 2024, DEPP

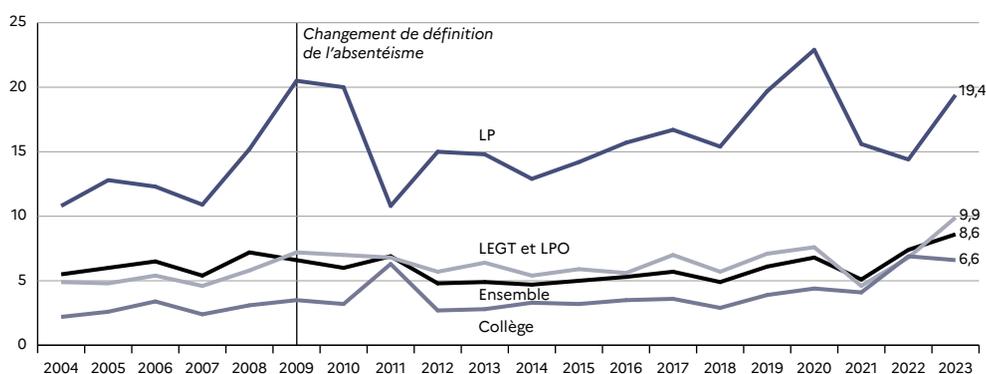
En raison de leurs absences, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, de septembre 2022 à mai 2023, les élèves du second degré perdent en moyenne 7,7 % du temps d'enseignement (2). Les collégiens perdent en moyenne 7,0 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, les élèves des lycées d'enseignement général et technologique et lycées polyvalents (LEGT et LPO) en perdent 8,8 % et ceux des lycées professionnels (LP) 10,4 %. Lorsque seules les absences non justifiées sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 1,9 % en moyenne (3).

Sur l'ensemble des établissements, en moyenne, 7,0 % des élèves du second degré public ont été absentéistes chaque mois, de septembre 2022 à mai 2023 (4). La proportion d'élèves absentéistes varie sensiblement d'un mois à l'autre, avec une tendance à l'augmentation

au cours de l'année, le maximum étant atteint en mars 2023. Par ailleurs, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, la proportion moyenne d'élèves absentéistes s'élève à 8,7 % pour les LEGT et LPO, à 16,7 % pour les LP et à 4,9 % pour les collèges. Ce taux moyen masque des disparités entre établissements. Jusqu'au mois de février 2023, janvier excepté, la moitié des établissements présente moins de 2,6 % d'élèves absentéistes alors qu'à partir de novembre, dans les 10 % d'établissements les plus touchés, le taux dépasse 10 % (5).

Une comparaison des mois de janvier depuis le début de l'enquête montre une relative stabilité du taux d'absentéisme moyen pour l'ensemble des établissements jusqu'en janvier 2022 et une augmentation de 1,2 point en janvier 2023 (1).

### 1 Évolution de la proportion moyenne d'élèves absentéistes au mois de janvier, en % (1)



► Champ : France (hors DROM jusqu'en 2012). Secteur public.

1. Le mois de janvier est retenu comme référence car situé au milieu de l'année scolaire et comptant régulièrement quatre semaines de cours quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

Note : la rupture de série est due au changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) pour la rentrée 2008 (janvier 2009).

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme **absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est **non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé par le nombre total des heures d'absence rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.12 ; 23.14.

Source

DEPP, enquête n° 77 sur l'absentéisme des élèves dans le second degré public (ADE).

## 2 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs, en %

	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Moyenne 2022-2023
Collège	4,0	5,3	6,1	9,5	7,9	7,6	8,6	7,5	6,8	7,0
LEGT et LPO	4,7	6,7	7,3	10,2	9,5	9,7	10,1	10,8	10,0	8,8
LP	7,8	9,4	9,0	10,8	11,4	11,0	12,1	11,4	10,9	10,4
<b>Ensemble</b>	<b>4,5</b>	<b>6,0</b>	<b>6,7</b>	<b>9,8</b>	<b>8,6</b>	<b>8,4</b>	<b>9,2</b>	<b>8,6</b>	<b>7,8</b>	<b>7,7</b>

► Champ : France. Secteur public.

RERS 2024, DEPP

**Lecture** : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus varie de 4,5% en septembre 2022 à 9,8% en décembre 2022.

## 3 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées, en %

	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Moyenne 2022-2023
Collège	0,6	0,9	1,0	1,5	1,5	1,7	1,9	2,1	1,8	1,4
LEGT et LPO	0,8	1,3	1,4	1,8	2,2	2,5	2,8	3,5	3,8	2,2
LP	2,4	3,2	3,3	3,4	4,4	4,5	5,1	5,6	5,9	4,2
<b>Ensemble</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,4</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>1,9</b>

► Champ : France. Secteur public.

RERS 2024, DEPP

**Lecture** : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées varie de 0,8% en septembre 2022 à 2,7% en avril 2023.

## 4 Proportion moyenne d'élèves absents, en %

	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Moyenne 2022-2023
Collège	2,4	2,5	3,6	4,1	6,6	4,1	9,0	5,6	6,4	4,9
LEGT et LPO	4,0	4,3	5,6	5,5	9,9	6,7	14,6	11,4	15,9	8,7
LP	11,9	11,3	13,2	11,2	19,4	12,9	25,5	18,4	26,5	16,7
<b>Ensemble</b>	<b>3,6</b>	<b>3,7</b>	<b>4,9</b>	<b>5,0</b>	<b>8,6</b>	<b>5,6</b>	<b>12,0</b>	<b>8,4</b>	<b>10,9</b>	<b>7,0</b>

► Champ : France. Secteur public.

RERS 2024, DEPP

**Lecture** : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 3,6% en septembre 2022 à 12,0% en mars 2023.

## 5 Distribution de la proportion d'élèves absents, en %

	Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023
Premier quartile	0,4	0,5	0,8	0,8	1,6	0,9	2,8	1,4	2,0
Médiane	1,5	1,6	2,3	2,5	4,8	2,6	7,4	3,9	6,1
Dernier quartile	3,8	4,0	6,1	6,4	11,5	6,8	16,3	10,0	13,0
Dernier décile	8,3	9,5	11,3	12,4	21,2	12,8	27,2	18,9	23,6

► Champ : France. Secteur public.

RERS 2024, DEPP

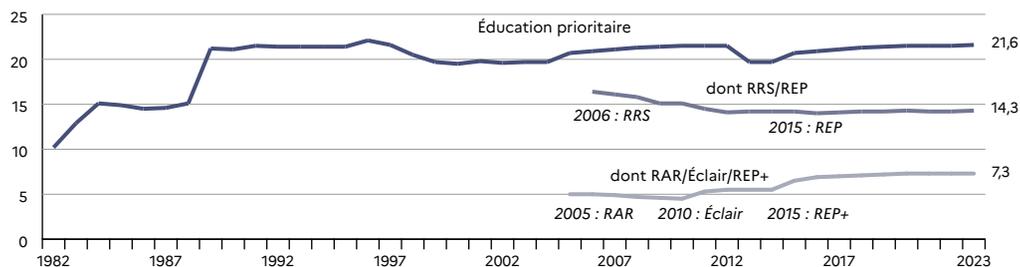
**Lecture** : en janvier 2023, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 4,8% d'élèves absents, et les 10% des établissements les plus touchés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 21,2% d'élèves absents.

Depuis la rentrée 1999, un cinquième des collégiens du secteur public sont scolarisés en éducation prioritaire (EP). Depuis la rentrée 2016, 7% sont scolarisés en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 14% en réseau d'éducation prioritaire (REP) (1). En France, 362 collèges publics sont en REP+ et 731 sont en REP à la rentrée 2023 (2). Parmi les collégiens du secteur public, 7,3% (193 900) sont scolarisés en REP+ et 14,3% (378 500) en REP. La répartition géographique est hétérogène : la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,5% pour l'académie de Dijon et 96,0% pour celle de Guyane.

Les 2 458 écoles publiques en REP+ accueillent 8,2% des écoliers du secteur public (448 300 élèves) et les 4 136 écoles publiques en REP en accueillent 12,4% (680 600 élèves). Les disparités académiques sont semblables à celles des collèges.

Les établissements en EP accueillent des élèves présentant plus de difficultés sociales et scolaires. Sept collégiens des REP+ sur dix sont de milieu social défavorisé contre 34,6% dans les collèges publics hors EP et 52,7% des élèves entrant en sixième en REP+ sont dans les groupes de niveaux les plus bas aux évaluations de français contre 26,0% dans les collèges publics hors EP (3). Ainsi, 84% des collèges en REP+ accueillent au moins 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée et 21% accueillent au moins 60% d'élèves se situant dans les groupes les moins performants aux évaluations de français (4). Dans le public hors EP et le privé sous contrat, ces situations de concentration de difficultés sociales et scolaires concernent moins de 2% des collèges.

### 1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire, en %



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), Public.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014, le label RRS de 2006 à 2014 et les labels REP et REP+ depuis 2015.

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

Éducation prioritaire – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., 2017, « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n°95, DEPP.
- Stéfanou A., 2022, « L'éducation prioritaire », *Synthèse de la DEPP*, n°6.

#### Source

DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, base centrale des établissements (BCE) et évaluations exhaustives de début de sixième.

## 2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en éducation prioritaire à la rentrée 2023

Académies et régions académiques	Collèges en REP+			Collèges en REP			Écoles en REP+			Écoles en REP		
	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Clermont-Ferrand	5	2 000	4,3	6	2 831	6,0	34	4 304	4,6	34	3 568	3,8
Grenoble	4	1 856	1,4	25	15 034	11,1	29	3 888	1,4	132	23 280	8,2
Lyon	22	12 311	9,9	27	13 849	11,2	150	30 266	10,8	153	30 215	10,8
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>31</b>	<b>16 167</b>	<b>5,3</b>	<b>58</b>	<b>31 714</b>	<b>10,3</b>	<b>213</b>	<b>38 458</b>	<b>5,9</b>	<b>319</b>	<b>57 063</b>	<b>8,7</b>
Besançon	4	2 004	4,3	12	6 326	13,7	30	4 392	4,7	38	4 566	4,9
Dijon	1	297	0,5	21	9 008	14,6	8	1 019	0,8	94	10 528	8,8
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>5</b>	<b>2 301</b>	<b>2,1</b>	<b>33</b>	<b>15 334</b>	<b>14,2</b>	<b>38</b>	<b>5 411</b>	<b>2,5</b>	<b>132</b>	<b>15 094</b>	<b>7,0</b>
Bretagne (Rennes)	1	669	0,7	15	6 057	6,5	5	726	0,4	77	12 293	6,7
<b>Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)</b>	<b>10</b>	<b>4 479</b>	<b>4,2</b>	<b>20</b>	<b>8 625</b>	<b>8,1</b>	<b>64</b>	<b>9 644</b>	<b>4,6</b>	<b>89</b>	<b>14 923</b>	<b>7,1</b>
Corse	1	268	2,1	10	5 906	45,6	4	616	2,7	67	8 132	35,1
Nancy-Metz	9	3 253	3,6	25	11 103	12,2	46	6 783	3,7	129	17 127	9,3
Reims	10	4 360	8,6	20	8 674	17,1	56	8 079	7,8	80	11 649	11,2
Strasbourg	12	7 221	9,4	9	5 823	7,5	85	16 897	10,6	37	9 345	5,8
<b>Grand Est</b>	<b>31</b>	<b>14 834</b>	<b>6,8</b>	<b>54</b>	<b>25 600</b>	<b>11,7</b>	<b>187</b>	<b>31 759</b>	<b>7,1</b>	<b>246</b>	<b>38 121</b>	<b>8,5</b>
Amiens	13	6 823	8,3	30	14 767	18,0	107	14 860	9,0	190	21 757	13,2
Lille	41	17 543	11,4	77	35 300	23,0	279	44 127	13,4	447	61 273	18,6
<b>Hauts-de-France</b>	<b>54</b>	<b>24 366</b>	<b>10,3</b>	<b>107</b>	<b>50 067</b>	<b>21,2</b>	<b>386</b>	<b>58 987</b>	<b>11,9</b>	<b>637</b>	<b>83 030</b>	<b>16,7</b>
Créteil	36	20 460	9,8	99	55 325	26,4	256	48 251	10,2	552	112 570	23,8
Paris	4	1 446	2,8	26	10 155	19,5	26	3 549	3,4	184	28 860	27,3
Versailles	23	12 560	4,9	73	43 923	17,2	175	30 584	5,3	476	99 409	17,3
<b>Île-de-France</b>	<b>63</b>	<b>34 466</b>	<b>6,7</b>	<b>198</b>	<b>109 403</b>	<b>21,2</b>	<b>457</b>	<b>82 384</b>	<b>7,2</b>	<b>1 212</b>	<b>240 839</b>	<b>20,9</b>
Normandie	15	5 580	4,2	41	16 605	12,5	81	13 042	5,0	175	26 749	10,2
Bordeaux	3	1 410	1,1	31	15 168	11,5	21	3 724	1,4	258	28 320	11,0
Limoges	2	676	2,5	5	2 313	8,4	13	1 667	3,3	28	2 617	5,2
Poitiers	4	1 664	2,4	10	4 278	6,2	29	4 002	3,1	34	5 653	4,4
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>9</b>	<b>3 750</b>	<b>1,6</b>	<b>46</b>	<b>21 759</b>	<b>9,6</b>	<b>63</b>	<b>9 393</b>	<b>2,2</b>	<b>320</b>	<b>36 590</b>	<b>8,4</b>
Montpellier	16	9 570	8,3	16	9 182	8,0	116	19 400	8,5	83	13 525	5,9
Toulouse	3	1 550	1,3	15	7 396	6,3	40	6 046	2,6	85	9 853	4,2
<b>Occitanie</b>	<b>19</b>	<b>11 120</b>	<b>4,8</b>	<b>31</b>	<b>16 578</b>	<b>7,1</b>	<b>156</b>	<b>25 446</b>	<b>5,5</b>	<b>168</b>	<b>23 378</b>	<b>5,1</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>11</b>	<b>4 203</b>	<b>3,7</b>	<b>19</b>	<b>7 551</b>	<b>6,6</b>	<b>69</b>	<b>11 601</b>	<b>4,9</b>	<b>89</b>	<b>12 558</b>	<b>5,4</b>
Aix-Marseille	33	16 715	13,9	29	16 426	13,7	222	39 564	15,5	170	24 599	9,6
Nice	6	3 538	4,0	8	5 546	6,3	51	10 484	5,8	45	7 711	4,3
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>39</b>	<b>20 253</b>	<b>9,7</b>	<b>37</b>	<b>21 972</b>	<b>10,6</b>	<b>273</b>	<b>50 048</b>	<b>11,5</b>	<b>215</b>	<b>32 310</b>	<b>7,4</b>
<b>France hors DROM</b>	<b>289</b>	<b>142 456</b>	<b>5,7</b>	<b>669</b>	<b>337 171</b>	<b>13,4</b>	<b>1 996</b>	<b>337 515</b>	<b>6,5</b>	<b>3 746</b>	<b>601 080</b>	<b>11,5</b>
Guadeloupe	3	943	4,7	12	4 720	23,5	17	2 091	5,8	70	8 302	23,0
Guyane	31	21 371	96,0			0,0	169	44 241	96,3			
Martinique	9	2 288	16,1	13	4 161	29,4	48	4 961	17,9	65	9 047	32,7
Mayotte	9	12 634	41,4	13	17 856	58,6	82	28 141	44,9	119	34 539	55,1
La Réunion	21	14 251	27,0	24	14 606	27,6	146	31 301	30,3	136	27 639	26,7
<b>DROM</b>	<b>73</b>	<b>51 487</b>	<b>36,8</b>	<b>62</b>	<b>41 343</b>	<b>29,6</b>	<b>462</b>	<b>110 735</b>	<b>40,2</b>	<b>390</b>	<b>79 527</b>	<b>28,8</b>
<b>France</b>	<b>362</b>	<b>193 943</b>	<b>7,3</b>	<b>731</b>	<b>378 514</b>	<b>14,3</b>	<b>2 458</b>	<b>448 250</b>	<b>8,2</b>	<b>4 136</b>	<b>680 607</b>	<b>12,4</b>

► Champ : France, Public.

RERS 2024, DEPP

**Lecture :** dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, accueillant 16 715 collégiens, soit 13,9% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. Il y a 29 collèges en REP, accueillant 16 426 collégiens, soit 13,7% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 222 écoles sont en REP+, accueillant 39 564 élèves, soit 15,5% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public. 170 écoles sont en REP, accueillant 24 599 élèves, soit 9,6% des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

## 3 Origine sociale, retard et niveau scolaire à la rentrée 2023 selon le secteur, en %

	Scolarisation dans un collège public			Privé sous contrat	Public et privé sous contrat
	en REP+	en REP	hors EP		
Élèves de milieu social défavorisé (1)	69,9	56,0	34,6	16,7	35,1
Élèves de milieu social favorisé ou très favorisé (1)		10,3	18,7	36,9	37,8
Élèves en retard d'un an ou plus	8,9	7,3	5,1	3,3	5,1
Élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en français	52,7	42,3	26,0	15,6	27,0
Élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en mathématiques	61,3	49,3	30,6	19,9	32,0

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

## 4 Collèges selon la part d'élèves de milieu social défavorisé et la part d'élèves les moins performants en sixième à la rentrée 2023, en %

Proportion de collèges scolarisant	REP +	REP	Public hors EP	Privé sous contrat	Public et Privé sous contrat
Plus de 75% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	31	2	0	0	2
Plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	84	32	2	0	9
Plus de 60% d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en français	21	3	0	2	2
Plus de 60% d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en mathématiques	43	10	1	2	4

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

**Lecture :** 84% des collèges en REP+ scolarisent plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé contre 32% des collèges en REP, 2% des collèges publics hors éducation prioritaire et 0% des collèges privés sous contrat.

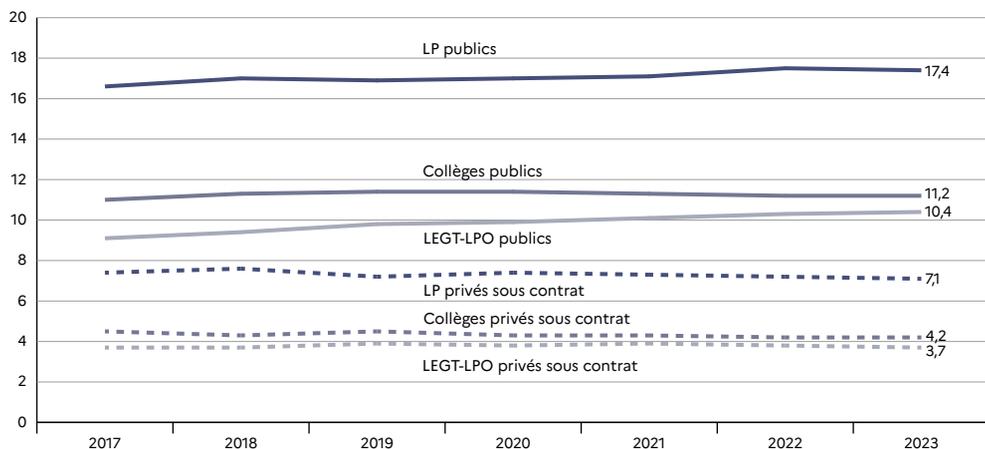
À la rentrée 2023, un élève sur dix réside dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) (1). Un élève sur cinq des académies de Créteil et de La Réunion habite dans un QPV et un sur deux en Guyane (2). À l'inverse, huit académies, situées majoritairement au Centre et dans l'Ouest, scolarisent entre 3 et 5 % d'élèves habitant dans un QPV.

Dans le secteur public, 11,2% des collégiens résident dans un QPV, contre 4,2% dans le secteur privé sous contrat. Les collégiens des quartiers prioritaires sont très massivement d'origine sociale défavorisée, notamment dans le secteur public (68,6%, contre 36,9% dans le privé sous contrat) (3). Cette part est de 36,5% pour

les collégiens du secteur public résidant hors QPV (15,8% dans le privé sous contrat). De même, le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QPV : dans les collèges publics, 9,5% des élèves habitant dans un QPV sont en retard à l'entrée en sixième contre 5,2% hors QPV.

Six collégiens sur dix résidant en QPV sont scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire (4). À l'inverse, un collégien sur dix n'habitant pas dans un QPV est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

### 1 Évolution de la proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), en %



► Champ : France hors Mayotte.

RERS 2024, DEPP

#### Précisions

**Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)** – Ce sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette géographie, effective du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2023, a remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS). Elle comprend

1 296 quartiers prioritaires en France hors DROM, et 140 dans les DROM dont 36 à Mayotte, département où les données sur le lieu d'habitation des élèves ne sont pas géolocalisées.

Pour s'adapter à l'évolution des territoires, une actualisation de la géographie prioritaire est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en France hors DROM. Cette évolution sera prise en compte à partir de la rentrée scolaire 2024.

**Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)** – Voir « Glossaire ».

## 2 Proportion d'élèves du second degré et post-bac habitant dans un quartier prioritaire (QPV) par académie à la rentrée 2023

Académies et régions académiques	Nombre de QPV	Collégiens habitant en QPV (%)		Élèves de LEGT-LPO habitant en QPV (%)		Élèves de LP habitant en QPV (%)		Ensemble des élèves habitant en QPV (%)
		Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Clermont-Ferrand	16	4,1	1,7	3,6	1,3	7,0	3,3	3,6
Grenoble	53	5,2	1,9	5,3	1,4	9,2	3,0	4,6
Lyon	71	11,6	3,4	10,0	2,6	19,8	6,8	9,3
Auvergne-Rhône-Alpes	140	7,6	2,6	6,9	2,0	14,3	5,0	6,5
Besançon	27	9,0	2,4	7,2	2,4	14,0	6,2	7,8
Dijon	31	6,6	2,4	5,8	3,4	11,7	1,6	6,0
Bourgogne-Franche-Comté	58	7,7	2,4	6,4	3,2	13,1	5,9	6,8
Bretagne (Rennes)	32	4,3	1,4	3,1	1,0	7,8	1,8	2,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	8,6	4,3	7,0	3,7	14,0	8,0	7,9
Corse	5	3,7	2,7	3,7	3,0	6,3		3,9
Nancy-Metz	51	8,3	3,2	6,7	3,0	14,0	4,9	7,4
Reims	34	10,7	4,7	9,7	3,1	17,8	7,0	9,6
Strasbourg	31	12,3	4,2	10,7	3,6	21,8	10,6	11,1
Grand Est	116	10,3	4,0	8,8	3,2	17,0	6,6	9,2
Amiens	44	10,2	4,7	9,2	3,2	16,6	6,8	9,5
Lille	155	15,9	9,3	13,1	7,9	22,3	15,4	13,9
Hauts-de-France	199	13,9	8,3	11,8	7,0	20,4	11,7	12,6
Créteil	129	22,3	11,2	22,8	7,5	33,4	11,4	21,3
Paris	20	9,7	4,0	9,5	4,9	16,1		8,2
Versailles	123	14,1	3,6	14,3	2,8	21,1	10,8	12,5
Île-de-France	272	17,0	5,7	16,7	4,7	25,1	11,1	15,1
Normandie	62	8,1	3,0	6,8	3,1	13,9	5,1	7,0
Bordeaux	44	4,3	2,1	3,6	1,2	7,7	3,4	3,9
Limoges	13	6,4	2,7	5,3	2,9	11,1	3,3	6,0
Poitiers	24	5,5	1,6	4,0	2,0	9,9	5,2	4,8
Nouvelle-Aquitaine	81	4,9	2,0	3,9	1,6	8,7	3,5	4,4
Montpellier	60	11,6	5,2	9,9	4,1	22,3	11,3	10,4
Toulouse	45	5,5	2,2	4,8	1,5	9,1	4,3	4,9
Occitanie	105	8,5	3,6	7,4	3,0	14,6	6,1	7,6
Pays de la Loire (Nantes)	46	7,1	2,0	5,8	1,9	13,8	3,1	5,0
Aix-Marseille	91	17,8	9,7	16,3	7,9	31,3	20,9	16,5
Nice	37	7,9	1,8	5,8	2,1	14,1	5,9	6,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	13,6	7,0	11,9	6,2	23,6	15,7	12,6
France hors DROM	1 296	10,6	4,0	9,9	3,5	16,8	6,9	9,3
Guadeloupe	16	14,8	11,2	13,9	12,3	15,7	12,4	14,2
Guyane	32	53,8	44,0	54,9	47,5	59,3		53,8
Martinique	7	7,1	4,8	5,8	4,7	10,6	8,2	6,8
La Réunion	49	20,3	8,0	17,4	7,5	28,2	34,2	19,4
DROM hors Mayotte	104	24,6	13,2	22	15,0	26,0	21,8	22,9
France hors Mayotte	1 400	11,2	4,2	10,4	3,7	17,4	7,1	9,8

RERS 2024, DEPP

► Champ : France hors Mayotte.

**Lecture :** l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 4,1% des collégiens scolarisés dans un établissement public et 1,7% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QPV. 3,6% des élèves des lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (LEGT-LPO) scolarisés dans un établissement public et 1,3% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QPV. Pour les lycées professionnels (LP), c'est le cas de 7,0% des lycéens du public et de 3,3% des lycéens du privé sous contrat. Au total 3,6% des élèves du second degré habitent dans un QPV.

## 3 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2023, en %

	Collégiens habitant en QPV		Collégiens habitant hors QPV		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat
Proportion d'élèves de milieu social défavorisé (1)	68,6	36,9	36,5	15,8	40,0	16,7
Proportion d'élèves de milieux sociaux favorisés et très favorisés (1)	9,7	31,2	35,9	58,7	33,0	57,6
Proportion d'élèves en retard à l'entrée en 6 <sup>e</sup>	9,5	6,1	5,2	3,2	5,6	3,3

RERS 2024, DEPP

► Champ : France hors Mayotte.

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

**Lecture :** 68,6% des collégiens qui habitent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) scolarisés dans le public sont de milieu social défavorisé.

## 4 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'ils habitent en QPV ou non à la rentrée 2023, en %

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QPV	33,3	30,4	63,7	27,0	9,2	36,3	100,0
Collégiens n'habitant pas en QPV	2,4	8,7	11,1	66,1	22,8	88,9	100,0
Ensemble	5,4	10,8	16,2	62,3	21,5	83,8	100,0

RERS 2024, DEPP

► Champ : France.

**Lecture :** 33,3% des élèves habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont scolarisés dans un collège réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+); 30,4% sont dans un collège réseau d'éducation prioritaire (REP), soit 63,7% en éducation prioritaire (EP). Ils sont 27,0% dans un collège public hors EP et 9,2% dans un collège privé, soit 36,3% hors EP.

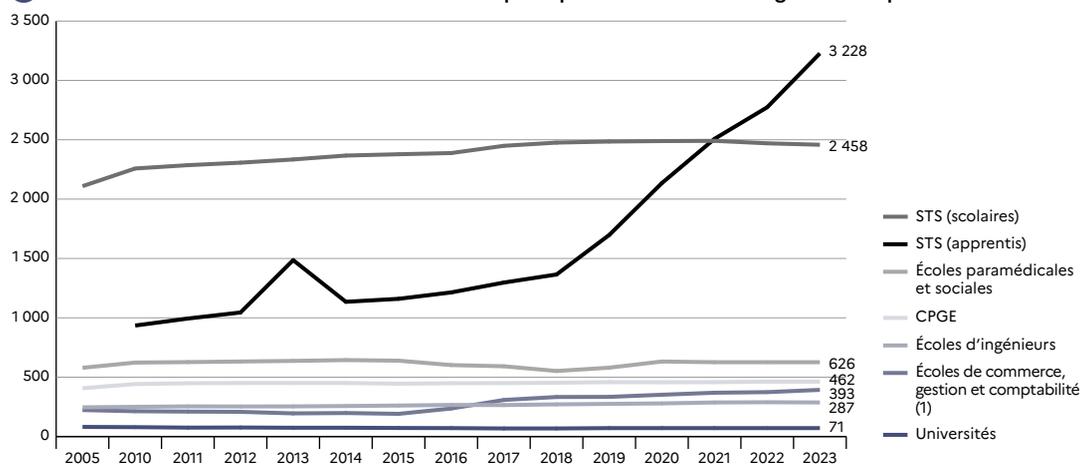
En 2023-2024, la France compte 71 **universités (1)**. Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou ont été modifiés par décret, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant principalement, en tant que membres ou composantes, d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs. Sur ce nouveau périmètre, 114 établissements universitaires sont recensés en 2023-2024 (2).

Initiés par la loi de 2013 (« loi LRU » complétée par l'ordonnance de 2018), les **regroupements d'établissements** ont transformé l'organisation de l'enseignement

supérieur. Ainsi, 178 établissements sont actuellement membres d'un regroupement d'établissements, souvent au sein d'une même région académique (3).

Ces regroupements, composés de 1 à 17 établissements, peuvent rassembler uniquement des universités ou être composés de structures plus diversifiées : une ou plusieurs universités avec des écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art et d'architecture ou une école normale supérieure. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne 1,6 million d'étudiants, dont 89 % sont inscrits dans une université.

### 1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France.

1. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte.

RERS 2024, DEPP, SIES

#### Précisions

**Avertissement** – Les inscriptions simultanées en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

**Périmètre universitaire strict** – Inscriptions hors CPGE dans les universités au sens strict et historique.

**Périmètre regroupements** – Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de

recherche. Au sein de ces nouveaux regroupements sont désormais intégrés 43 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires), dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

**CPGE, Comue, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, EPE, Inspé, IUT, regroupement d'établissements, STS** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 16.08.

- Code de l'éducation, livre 7, titre I<sup>er</sup>, chapitre I<sup>er</sup> et chapitre VIII bis.

## 2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023 (p)	2023 Périmètre reg. (7)
Universités (1)	81	79	72	68	71	71	71	71	114
IUT	114	114	111	112	108	107	107	107	107
ESPÉ			30	30	30	30	30	30	30
STS (scolaires) (2)	2 109	2 258	2 378	2 476	2 489	2 491	2 470	2 458	2 457
STS (apprentissage) (2)		935	1 160	1 365	2 135	2 508	2 774	3 228	3 226
CPGE (2)	407	442	445	453	457	458	462	462	462
Écoles d'ingénieurs (3)	246	250	261	271	279	287	289	287	270
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (5)	223	213	191	333	352	369	374	393	393
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	27	46	45	46	45	39	31
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	1
Écoles d'architecture	23	22	22	24	24	24	24	24	18
Écoles supérieures artistiques et culturelles (6)	236	235	241	296	307	305	316	327	320
Écoles paramédicales hors université (7)	418	406	421	370	417	408	407	407	407
Écoles préparant aux fonctions sociales (7)	161	217	218	182	215	218	219	219	219
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	218	347	276	264	289	320	315

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Y compris CUF de Mayotte, institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). 2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE. 3. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (87 implantations en 2023). 4. Y compris les implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités. 5. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. 6. Implantations à partir de 2017. 7. Voir « Précisions » (Périmètre regroupement).

## 3 Les regroupements d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2023, hors inscriptions simultanées en CPGE et à l'université

Regroupements		Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)					
				Universités (2)	Écoles d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce	Écoles d'art (4)	Écoles normales supérieures	Autres (5)
<b>Association</b>	Aix-Marseille université	5	84 188	98,5	1,5				
	Université de Strasbourg	6	64 307	94,4	3,8		1,8		
	Site champenois (6)	13	34 170	69,9	9,4	17,9	1,5		1,3
	Université de Lorraine	2	59 366	94,8		5,2			
	Picardie Université	6	35 544	77,9	21,5		0,6		
	Sorbonne Université	6	55 326	89,0	7,9	1,9	0,4		0,8
<b>Comue et Comue expérimentale</b>	Angers-Le Mans	2	37 450	100,0					
	Hesam Université	10	17 154		67,4	5,5	25,6		1,5
	Normandie Université	6	72 141	95,0	4,0		1,0		
	Paris-Est Sup	4	50 178	96,3	1,9				1,8
	Université Bourgogne Franche-Comté	7	58 393	87,1	7,7	5,2			
	Université de Lyon	10	123 691	89,6	7,8			1,9	0,7
<b>Coordination territoriale</b>	Université de Toulouse	17	102 927	77,2	12,9	6,0	0,9		3,0
	Université Paris Lumières	2	52 513	100,0					
	Alliance Languedoc-Roussillon Universités	5	79 112	99,4	0,6				
	Alliance Sorbonne Paris Cité	5	99 683	80,7			1,8		17,5
	Alliance universitaire de Bretagne	3	34 000	97,8	2,2				
	A2U (pour Artois, ULCO, UPJV)	3	48 381	100,0					
<b>Établissement expérimental (hors Comue expérimentale)</b>	Coordination Nouvelle-Aquitaine	6	83 833	96,1	3,9				
	Sorbonne Alliances	3	66 020	84,3		15,7			
	CY Cergy Paris Université	3	23 403	92,5					7,5
	Institut polytechnique de Paris	5	7 201		100,0				
	Nantes Université	4	41 134	90,2	5,7		4,1		
	Université Clermont-Auvergne	3	33 922	90,0	8,0		2,0		
	Université Côte d'Azur	3	29 477	99,2			0,8		
	Université de Lille	5	73 819	95,3			1,6		3,1
	Université de Montpellier	2	45 447	99,0	1,0				
	Université Paris-Cité	1	58 165	100,0					
	Université Grenoble Alpes	3	52 363	83,9	14,5		1,6		
	Université Gustave Eiffel	5	15 168	74,7	21,0		4,3		
	Université Paris-Panthéon-Assas	4	21 587	82,5	14,2	2,5			0,8
	Université Paris Saclay	5	47 701	83,5	13,6			2,9	
	Université Paris Sciences et Lettres	9	18 263	63,7	14,1		0,4	14,3	7,5
Université Polytechnique Hauts-de-France	4	12 298	79,7	19,2		1,1			
Université de Rennes	6	33 124	85,5	8,8			1,7	4,0	
Université de Toulouse Capitole	3	20 023	90,0					10,0	
<b>Total hors doubles-comptes (7)</b>		<b>178</b>	<b>1 624 453</b>	<b>88,6</b>	<b>6,6</b>	<b>1,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>1,6</b>

► Champ : France.

RERS 2024, DEPP, SIES

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts de la Comue Toulouse Midi-Pyrénées. Pour les conventions de coordination territoriale, sont pris en compte tous les établissements signataires. Pour les établissements expérimentaux, sont comptabilisés les établissements intégrés, les établissements-composantes et les écoles membres. 2. Y compris les IEP. 3. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités qui sont comptabilisées dans les universités. 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture. 5. Comprend l'Observatoire de Paris, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, des écoles de formation agricole, le Cnam Paris, l'EPHE et l'École nationale des Chartes, Toulouse School of Economics. 6. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand Est. 7. Huit établissements sont comptés deux fois : l'université de technologie de Compiègne (4 345 étudiants) membre de l'association Picardie et de celle de Sorbonne Université, l'université Gustave Eiffel (11 336 étudiants) membre de la Comue Paris-Est-Sup et de l'EPE Gustave Eiffel, l'université de Montpellier (45 005 étudiants) et l'École nationale supérieure de chimie de Montpellier (442 étudiants) membres de l'Alliance Languedoc-Roussillon Universités et de l'EPE Université de Montpellier, l'université de Picardie Jules Verne (27 703 étudiants) membre de l'Association de Picardie et de l'Alliance A2U (pour Artois, ULCO, UPJV), l'université Paris-Cité (58 165 étudiants) membre de l'Alliance Sorbonne Paris Cité et l'EPE Université Paris-Cité, l'université de Toulouse Capitole (18 021 étudiants) et Toulouse School of Economics (2 002 étudiants) membres de la Comue Université de Toulouse et de l'EPE Université de Toulouse Capitole.

**Lecture :** l'association Aix-Marseille-Provence-Méditerranée se compose de 5 établissements comprenant 84 188 étudiants, dont 98,5% sont inscrits en université et 1,5% en école d'ingénieurs.